





Document d'objectifs NATURA 2000 FR7200714

Zones humides de l'arrière dune du pays de Born

Tome III ~ CATALOGUE D'ACTIONS







PRESENTATION

Le programme d'actions présenté ci-après a pour but de répondre aux objectifs de développement durable préalablement définis, et ainsi préserver, améliorer ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire mis en évidence au moment du diagnostic.

Les actions ont été élaborées avec la participation des membres du COPIL et d'acteurs locaux lors de groupes de travail. Les échanges ont eu lieu en groupe de travail thématiques les 21, 26 et 27 novembre 2013 autour de différentes thématiques : «forêt et réseau hydrographique », « lacs, rives et usages associés », « milieux dunaires et halophiles », « espèces d'intérêt communautaire ».

Ces fiches actions ont été présentées aux acteurs locaux lors du comité de pilotage n°5, en juillet 2014.

La hiérarchisation des actions a ensuite permis de les classer selon leur priorité de mise en œuvre vis à vis de la conservation des habitats et des espèces.

Thème des fiches		Code et intitulé des fiches	Priorité	Page
	MA-1	CREATION DE L'IDENTITE DU SITE	2	5
Mise en œuvre	MA-2	MISE EN ŒUVRE, MISE A JOUR ET EVALUATION DU DOCOB, COORDINATION GENERALE ET GESTION ADMINISTRATIVE	0	6
et animation	MA-3	ANIMATION DE LA CONTRACTUALISATION ET DE L'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000	0	7
	MA-4	ELABORATION ET ANIMATION D'UN PROJET AGROENVIRONNEMENTAL	2	8
Information,	IS-1	EDITION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET INFORMATIONS THEMATIQUES DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION	2	9
sensibilisation	IS-2	ORGANISATION DE SESSIONS D'INFORMATIONS DU PUBLIC	0	11
et valorisation	IS-3	INFORMATION ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS DES LACS	0	12
	GH-1	AMELIORATION ET MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE NATUREL DU BV	0	15
	GH-2	RECONQUETE EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS	0	17
	GH-3	GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS	0	19
Gestion des habitats	GH-4	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES VEGETATIONS AQUATIQUES LACUSTRES DES ETANGS DE CAZAUX-SANGUINET ET PARENTIS-BISCARROSSE	0	21
	GH-5	ENTRETIEN ET MAINTIEN DES ETANGS ET PLANS D'EAU	2	25
	GH-6	ENTRETIEN ET MAINTIEN DES PIECES D'EAU TEMPORAIRES	2	27
	GH-7	ENTRETIEN DES PELOUSES MESOHYGROPHILE A ISOETE EPINEUX	2	29

	GH-8	MAINTIEN DES COMMUNAUTES PIONNIERES EN MILIEUX HUMIDES	0	23
	GH-9	GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX TOURBEUX	2	35
	GH-10	PROTECTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES SENSIBLES	2	40
	GH-11	MAINTIEN DES CLAIRIERES EN FORET	2	31
	GH-12	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIPISYLVES	3	33
	GH-13	CONFORTEMENT DES BERGES	2	37
	GH-14	GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS	3	42
	GE-1	AMELIORATION DU DEPLACEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES ESPECES AQUATIQUES	3	45
Gestion des espèces	GE-2	FAVORISATION DU DEVELOPPEMENT DES EIC ET REDUCTION DE LEUR MORTALITE	0	47
Copococ	GE-3	AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU SITE POUR LES CHAUVES-SOURIS	3	49
	AC-1	CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS	0	51
	AC-2	APPROFONDISSEMENT DES PROSPECTIONS, AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA FLORE PATRIMONIALE ET EXPERIMENTATION DE GESTION	0	52
Amélioration	AC-3	VERIFICATION DE L'ETAT DES POPULATIONS DES MAMMIFERES SEMI-AQUATIQUES	2	53
des connaissances	AC-4	LOCALISATION DES SITES D'ENSOLEILLEMENT ET DE PONTES DE LA CISTUDE	2	54
et suivi	AC-5	APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES DU SITE	2	55
	AC-6	REALISATION D'UN INVENTAIRE SUR LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES	3	56
	AC-7	EXPERIMENTATION POUR RESTAURER LES COMMUNAUTES A FLUTEAU NAGEANT	3	57

I. Explication pour la lecture des fiches

Actions mobilisables

Liste des actions mobilisables dans le cadre de la mesure. Ces actions correspondent aux éléments proposés dans la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestre. Le tableau page suivante présente toutes les actions proposées dans les différentes mesures du catalogue.

<u>Priorité</u>

- Urgent, à engager dès le début de la mise en œuvre du document d'objectifs.
- 2 Indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'Objectifs.
- **3** Utile, à réaliser au cours des 5 premières années de mise en œuvre du Document d'Objectifs.

<u>Type</u>

A.C. Action contractuelle

H.C. Mesure hors contrat

A.A. Action d'accompagnement

Partenaires techniques

Partenaires du maître d'ouvrage. Ils auront les missions suivantes :

- participation à la constitution du cahier des charges,
- suivi et avis sur la finalité et la précision de l'étude en question.

A ne pas confondre avec les partenaires et outils financiers présentés ci-dessous.

Partenaires et outils financiers

Partenaires et outils disponibles pour financer les travaux préconisés.

Coûts estimés

Les coûts des actions de gestion des milieux ouverts ont été évalués à partir :

- de l'arrêté préfectoral relatif au financement des investissements forestiers ou des actions forestières destinées à la protection ou la restauration de la biodiversité en site Natura 2000.
- de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2012 relatif à la contractualisation sur barème dans le cadre de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers,
- d'une estimation spécifique basée sur des éléments communs mis en place sur d'autres sites ou dans le cadre de la phase élaboration (c'est le cas pour les prix des éléments de communication par exemple).

II. Mesures mises en œuvre pour répondre aux objectifs

Bien que des entités aient été définies, les fiches de gestion sont présentées par thèmes :

- la Mise en œuvre et l'Animation du DOCOB (MA),
- l'Information, la Sensibilisation et la valorisation (IS),
- la Gestion des Habitats d'intérêt communautaire (GH),
- la Gestion des Espèces (GE),
- l'Amélioration des Connaissances et le suivi (AC).

MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU DOCOB

Code de la mesure MA-1 Nom du site Zones humides de l'arrière dune	Libellé de la mesure CREATION DE L'IDENTITE DU SITE		Priorité 1 2 3 Type A.A.	A the Manufacture of the Control of
du pays de Born Objectifs du DOCOB respectés	- A3 Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques	s du site et animer		
Rappel, contexte et objectifs	Site interdépartemental situé sur les départements de la Gironde et de « le Buch », présentés notamment dans le DOCOB, il paraît important c reconnue par tous les usagers, et par la population. Différentes actions	e créer une identité spécifiqu		•
Effets attendus	Encourager l'appropriation du site par tous les acteurs du territoire et fa	oriser la création de liens auto	our du site Natura 20	000.
Description de l'action	Actions à mener - Modification du nom initial « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born» pour que cela concorde avec la réalité du territoire et validation par arrêté préfectoral, - Mise en place d'un site internet spécifique et non rattaché à la structure porteuse. Travail avec la pépinière de l'Atelier des Espaces Naturels http://pepiniere.n2000.fr/ . Actions potentielles - Création d'une charte graphique pour les documents à produire en accord avec les collectivités participantes et les services de l'Etat, - Création d'un logo,			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
Coûts estimés	Site internet - Formation: 150 € / jours, - L'hébergement est mutualisé pour tous les sites sur les serveurs de l'ATEN, l'hébergement est donc totalement gratuit pour l'opérateur.	Estimation: Site internet - Création 300 € - Entretien et mise à jour: - Année 1:1550,72 € TTC - Année 2:581,52 € TTC, - Année 3:581,52 € TTC.	С,	

Code de la mesure MA-2 Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	<u>Libellé de la mesure</u> MISE EN ŒUVRE, MISE A JOUR ET EVALUATION DU DOCOB, COOR GESTION ADMINISTRATIVE	RDINATION GENERALE ET	Type A.A.	
Objectifs du DOCOB respectés	- A3 Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques	du site et animer		
Rappel, contexte et objectifs	L'animation consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 et en informant et sensibilisant les acteurs socioprofessionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le DOCOB. Il s'agit de la mission première de l'animateur. Les objectifs de cette mesure sont donc d'assurer la mise en œuvre du DOCOB, l'évaluer, le mettre à jour et coordonner les différents acteurs du territoire, gérer la partie administrative et répondre aux demandes spécifiques.			
Effets attendus	Mise en œuvre et animation du Document d'Objectifs.			
Description de l'action	Actions à mener Pour la mise en œuvre et la mise à jour Préparation et animation des COmités de PlLotage (COPIL), Définition d'un programme annuel détaillé des actions à partir de la hiérarchisation des enjeux et actions réalisée, Réalisation de bilans annuels avec évaluations technique, scientifique et financière, Adaptation des orientations de gestion en fonction des retours des premières années d'animation, Mise à jour de la cartographie des habitats, adaptation des objectifs en fonction des directives données par les services de l'Etat. Pour la coordination des différents acteurs Suivi des démarches en cours (trame verte et bleue, SAGE, site inscrit-site classé, SCOT, PLU,) et participation aux diverses réunions Veille environnementale Pour la gestion administrative Préparation et animation des COPIL, Soutien à des programmes d'actions de développement durable, Animation générale : échange avec les autres sites, information et assistance aux porteurs de projets, à l'administration,			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
Coûts estimés	Temps estimés (en jours) - année 1 : 56 (37 % du temps de travail sur l'année), - année 2 : 52 (38 % du temps de travail sur l'année), - année 3 : 57 (42 % du temps de travail sur l'année).	Estimation: - année 1: 10 855,04 € TTC - année 2: 10 079,68 € TTC - année 3: 11 048,88 € TTC),	

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>	^
MA-3	ANIMATION DE LA CONTRACTUALISATION ET DE L'ADHESION A LA	CHARTE NATURA 2000	023	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born			Type A.A.	
Objectifs du DOCOB respectés	- A3 Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques	du site, et animer		
Rappel, contexte et objectifs	L'animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte est la principale phase de la mise en œuvre du DOCOB. En effet, ces étapes et l'adhésion des usagers aux préconisations faites permettront concrètement d'atteindre les objectifs du DOCOB, et de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. L'objectif de l'action est surtout de sensibiliser un maximum de personnes sur la démarche et les pratiques à mettre en place, l'adhésion à la démarche ne se traduira donc pas forcément en quantité de contrats ou chartes signés.			
Effets attendus	Divulguer les bonnes pratiques de gestion aux acteurs du territoire, les e	ncourager à s'approprier la de	émarche.	
Description de l'action	Actions à mener pour la contractualisation Identification des propriétaires, exploitants ou ayant droits, et informations sur les possibilités offertes par la démarche, Réalisation des diagnostics préalables des parcelles, Coordination entre les acteurs et partenaires impliqués dans l'élaboration des contrats afin d'identifier les mesures spécifiques à mettre en place, Constitution des contrats et accompagnement administratif, Suivi de la mise en œuvre, Suivis écologiques. Actions à mener pour la charte Démarchage et information des signataires potentiels, Accompagnement du signataire			
Partenaires techniques	C.R.P.F., syndicat des sylviculteurs, chambres d'agriculture, services de l'Etat, O.N.F., associations de protection de l'environnement			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
<u>Coûts estimés</u>	Temps estimés (en jours) - année 1 : 28 (19 % du temps de travail sur l'année) - année 2 : 33 (24 % du temps de travail sur l'année) - année 3 : 33 (24 % du temps de travail sur l'année)	Estimation: - année 1:5 427,52 € TTC, - année 2:6 396,72 € TTC, - année 3:6 396,72 € TTC.	,	

Code de la mesure MA-4	Libellé de la mesure ELABORATION ET ANIMATION D'UN PROJET AGROENVIRONNEME	Priorité		
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	ELABORATION ET ANIMATION D'ON PROJET AGROCIVINONNEIVIE	Type A.A.		
Objectifs du DOCOB respectés	- A3 Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologique	es du site et animer		
Rappel, contexte et objectifs	Le projet agroenvironnemental est élaboré en vue de permettre la contractualisation de contrats agricoles sur le site Natura 2000. Il permet d'identifier les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (M.A.E.C.) les plus adaptées à ce territoire. Cette mesure a donc un objectif double : élaborer le projet agroenvironnemental, et le mettre en place en l'animant auprès des agriculteurs.			
Effets attendus	Associer les agriculteurs à la gestion du site Natura 2000, les encourag	er à s'approprier la démarche.		
Description de l'action	Actions à mener Pour l'élaboration du projet - Montage du projet des M.A.E.C. en partenariat avec les chambres d'agriculture, - Concertation en menant des réunions ou rencontres individuelles avec les exploitants locaux pour connaître leurs pratiques et adapter au mieux les propositions d'actions. Pour l'animation - Démarchage des bénéficiaires potentiels, - Réalisation des diagnostics préalables des parcelles, - Constitution des contrats et accompagnement administratif, - Suivi de la mise en œuvre, - Suivis écologiques.			
<u>Partenaires techniques</u>	Chambre d'agriculture, agriculteurs locaux, A.C.G.E.L.B.,			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
Coûts estimés	Temps estimés (en jours) - année 1 : 4 (3 % du temps de travail sur l'année), - année 2 : 3 (2 % du temps de travail sur l'année), - année 3 : 3 (2 % du temps de travail sur l'année).	Estimation: - année 1:775,36 € TTC, - année 2:581,52 € TTC, - année 3:581,52 € TTC.		

INFORMATION, SENSIBILISATION ET VALORISATION

Code de la mesure IS-1 Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Libellé de la mesure EDITION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET INFORMATIONS THEMATIQUES DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION Type A.A.
Objectifs du DOCOB respectés	- A3 Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du site et animer
Rappel, contexte et objectifs	Les actions de communication sont omniprésentes dans la démarche Natura 2000, depuis l'élaboration du DOCOB. Elles doivent être poursuivies tout au long de la phase animation : les membres du COPIL, acteurs socio-professionnels et usagers doivent être régulièrement informés de l'état d'avancement de la démarche et des possibilités offertes par ce programme. Comme cela a été soulevé à plusieurs reprises dans l'état des lieux, les usagers du site ne possèdent souvent qu'une connaissance partielle de la richesse et de l'intérêt du patrimoine naturel des lacs, rivières, marais, forêts, des pays de Born et de Buch. Cette action a donc pour but d'élaborer des supports de communication pour vulgariser et sensibiliser le public, les usagers et les gestionnaires des différents enjeux du territoire.
Effets attendus	Valorisation du site Natura 2000 pour améliorer son appropriation par tous les usagers.
Description de l'action	Actions à mener - Formation pour concevoir des documents ludiques, - Synthèse de l'ensemble des données existantes auprès des prestataires, - Identification des différents publics « cibles » et des thèmes à aborder (patrimoine naturel, fonctionnement des écosystèmes,), - Rédaction des textes et sélection des illustrations, - Mise en page et conception des documents en respectant une ligne graphique commune et ludique, - Edition, - Diffusion des documents dans les lieux publics : mairies, offices de tourisme, et autres points accueillant du public.
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de chasse et de pêche, associations de protection de l'environnement (A.C.G.E.L.B., SAN,), structures de loisirs (club de voile,).
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.

	Temps estimés pour l'élaboration des documents (en jours)	Estimation:
	- année 1 : 5 (3 % du temps de travail sur l'année)	Pour l'élaboration des documents
	- année 2 : 5 (4 % du temps de travail sur l'année)	- année 1 : 969,20 € TTC,
	- année 3 : 5 (4 % du temps de travail sur l'année)	- année 2 : 969,20 € TTC,
	Coût estimés pour les différents documents de communication	- année 3 : 969,20 € TTC.
<u>Coûts estimés</u>	- 1 000 lettres d'information au format A4 recto verso dépliant, de 4	Pour l'édition des documents
	pages : 325,00 € TTC,	- année 1 : 1 300,00 € TTC.
	- 1 000 plaquettes de présentation du site au format A4 recto verso	
	dépliant, de 4 pages plastifiées : 600,00 € TTC,	
	- 100 dépliants au format A5 recto verso : 204,00 € TTC.	

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>		
IS-2	ORGANISATION DE SESSIONS D'INFORMATIONS DU PUBLIC		023	Jan Maria	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born			Type A.A.		
Objectifs du DOCOB respectés	- A3 Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologique	es du site et animer			
Rappel, contexte et objectifs	La démarche Natura 2000 est basée sur la concertation des acteurs locaux, et sur l'adhésion du plus grand nombre pour une préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Pour cela, elle doit être présentée largement sur l'ensemble du territoire, et à l'ensemble des acteurs et usagers. En plus de la création et la diffusion de différents documents d'informations, il est donc important de réaliser des sessions d'informations du public. De nombreuses journées relatives à l'environnement sont organisées au niveau national (journée mondiale des zones humides), régional (journées Aquitaine nature) et départemental (printemps des Landes). Elles permettent donc d'établir un calendrier de sortie nature à destination du public. De plus, d'autres entrées peuvent être développées avec la présence d'écoles, collèges, l'organisation de manifestations sportives (mise en place de stands ou d'expositions temporaires par exemple),				
Cffata attandus	L'objectif de la mesure est donc de favoriser l'organisation de manifest	ations pour le public.			
Effets attendus	Contribuer à la compréhension des enjeux Natura 2000.				
Description de l'action	 Actions à mener Organisation préalable de la manifestation ou de la réunion : définition du programme, invitation, diffusion de l'information par la presse, réalisation d'affiches, Préparation des documents (diaporamas, expositions,), Recherche d'intervenants spécialisés pour amender la manifestation, Animation de la manifestation. 				
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de chasse et de pêche, associations de protection de l'environnement (A.C.G.E.L.B., SAN,), structures de loisirs (club de voile,).				
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.				
	Temps estimés pour l'élaboration des documents (en jours)	Estimation:			
Coûts estimés	 année 1: 12 (8 % du temps de travail sur l'année), année 2: 10 (7,40 % du temps de travail sur l'année), année 3: 10 (7,40 % du temps de travail sur l'année). Coût estimés pour les affiches 200 affiches au format A3: 139,20 € TTC. 	Pour l'élaboration des docur - année 1 : 2 326,08 € TTC, - année 2 : 1 938,40 € TTC, - année 3 : 1 938,40 € TTC.		11/53	

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>	
IS-3 Nom du site Zones humides de l'arrière dune	INFORMATION ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS DES	LACS	1 2 3 Type A.A.	
du pays de Born				
Objectifs du DOCOB respectés	 A3 Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologique B2 Limiter les impacts des activités nautiques, touristiques et récréat 		èces	
Rappel, contexte et objectifs	Les lacs et leurs rives du site sont utilisés par bon nombre d'usagers : les chasseurs, pêcheurs, randonneurs, planchistes, plaisanciers, Ces activités de loisirs se pratiquent aussi bien individuellement, qu'en associations et clubs. De nombreux prestataires de services sont aussi présents, ils ont été identifiés dans le DOCOB. Bien que la plupart de ces usagers et structures connaissent l'environnement des Zones humides de l'arrière dune du pays de Born et l'atout paysager de ce site, il paraît nécessaire de les sensibiliser aux enjeux écologiques des milieux et aux pratiques à mettre en œuvre. Il convient également de leur rappeler la réglementation existante.			
	L'objectif de la mesure est donc de parvenir à sensibiliser et informer u	n maximum de personnes sur	les enjeux écologi	iques du site.
Effets attendus	Éducation des usagers pour favoriser leur compréhension des enjeux du site et leur prise en compte dans leurs activités.			
Description de l'action	Actions à mener Pour les formations Organisation préalable de la formation : définition du programme, invitation, Préparation des documents (diaporamas, expositions,), Recherche d'intervenants spécialisés pour amender la manifestation, Animation de la formation. Pour l'information Création de supports adaptés, et distribution des documents dans les lieux publics.			
Partenaires techniques	Conseils généraux, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de chasse et de pêche, associations de protection de l'environnement (A.C.G.E.L.B., SAN,), structures de loisirs (club de voile,).			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
<u>Coûts estimés</u>	Temps estimés pour l'élaboration des documents (en jours) - année 1 : 12 (8 % du temps de travail sur l'année), - année 2 : 10 (7,40 % du temps de travail sur l'année), - année 3 : 10 (7,40 % du temps de travail sur l'année). Coût estimés pour les documents - 100 dépliants au format A5 recto verso : 204,00 € TTC	Estimation: Pour l'élaboration des docu année 1 : 2 326,08 € TTC année 2 : 1 938,40 € TTC année 3 : 1 938,40 € TTC	,	
	- 100 depilants ad format AS recto verso . 204,00 & TTC			12/53

GESTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code de la mesure GH-1	<u>Libellé de la mesure</u> AMELIORATION ET MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE NATUREL DU BASSIN	Priorité 1 2 3		
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	VERSANT Outils mobilisables SAGE Etangs Littoraux Born et Buch PAGD Actions Natura 2000 Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides, Restauration et aménagement des annexes hydrauliques, Restauration et entretien des ouvrages de petite hydraulique, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Type A.C.		
Objectifs du DOCOB respectés	- A2 Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux			
Rappel, contexte et objectifs	Pour préserver les zones humides de l'arrière dune du pays de Born, leur biodiversité et leur état de conservation, et ainsi assurer l'ensemble des fonctions qui leur sont attribuées (stockage de l'eau, épuration, etc) il est important de préserver le fonctionnement hydrologique, notamment en entretenant les connexions hydrauliques (canaux, fossés,) et les ouvrages de régulation. Sur le site Natura 2000, l'entretien des cours d'eau et du réseau de crastes est réalisé de façon variable par les collectivités ou par les propriétaires riverains. La mesure permet alors d'entretenir ces réseaux hydrographiques, de réhabiliter les connexions lorsqu'elles sont en mauvais état (cas des bras morts,), et de réaliser des travaux légers en restaurant ou créant des ouvrages de petite hydraulique (fossés, ouvrages et installations d'alimentation en eau) nécessaires au bon fonctionnement des milieux attenants. Il est rappelé la nécessité d'informer, préalablement à tous travaux, les usagers de l'eau situés en aval.			
Effets attendus	Mise en œuvre d'opérations d'entretien des connexions hydrauliques de façon adaptée et homogène sur l'ensemble du site.			
Conditions d'éligibilités	- Les travaux devront être réalisés dans le respect de la loi sur l'eau et devront tenir compte de la présence de l'Anguille d'Europe et de ses exigences.			
Habitats / espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces.			
Description de l'action	Conditions générales - Lutte chimique, utilisation de produits phytosanitaires et apport d'intrant interdits, - Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux, définie lors du diagnostic, - Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), - Si présence d'espèces exotiques envahissantes, exportation des végétaux sur une surface sèche et bâchée, éloignée de la zone humide. Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan de travaux avec les différents acteurs et gestionnaires de la zone, - Sensibilisation du public sur les espèces envahissantes, leurs impacts, les mesures à prendre,			

	Actions à mener				
	Pour le curage et l'entretien des connexions hydrauliques				
	Le curage doit viser le maintien des berges. Pour ce faire, la pente doit être inférieure à 60 %.				
	- Curage manuel ou mécanique,				
	- Evacuation ou régalage des matériaux.				
	Pour la restauration des annexes hydrauliques et bras morts				
	- Ouverture du milieu : bûcheronnage léger, coupe d'arbres,				
	- Faucardage de la végétation aquatique (si nécessaire),				
	- Modelage des berges en pente douce,				
	- Enlèvement manuel des ligneux et des embâcles (les plus problématiq				
	- Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barra	ge-seuil,			
	Pour l'aménagement d'ouvrages de petite hydraulique				
	- Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique	rurale,			
	- Equipements pour l'alimentation en eau,				
	- Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage,				
	- Opérations de bouchage de drains				
	Pour la lutte contre les espèces végétales - Surveillance importante de l'installation d'espèces exotiques invasives	natamment dans les zones fausardées et/ou éplaireises			
	- Mise en place d'un plan de lutte.	notainment dans les zones faucardees et/ ou éclaircles,			
	Points de contrôle	Suivi: quantitatifs et qualitatifs			
	- Cahier d'enregistrement,	- Cartographie des habitats avec étude phytosociologie et évaluation			
	- Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	de leur état de conservation avant/après opérations,			
Contrôles et suivi	- Vérification des factures.	- Réalisation des pêches électriques avant/après pour voir l'évolution,			
		- Inventaire avant/après de groupes faunistiques spécialisés			
		(mammifères, odonates,).			
Partenaires techniques		t de protection des milieux aquatiques, syndicat de rivières du bassin			
r arteriaires teorifiques	versant des lacs du Born, associations locales de chasse et de pêche, associations de protection de l'environnement.				
Partenaires et outils financiers	FEADER, SAGE Etangs littoraux Born et Buch, Etat, A.E.A.G., collectivités.				
	Surface potentielle éligible : à définir	Estimation:			
Coûts estimés	Secteurs potentiels : Lagune de Tirelague à Mimizan, bras morts sur le	- Dossier loi sur l'eau : 3 000 à 8 000 €,			
	Nasseys à Parentis-en-Born, courant de Sainte-Eulalie-en-Born,	- Travaux de reconnexion comprenant curage et busage : 5 000 €.			

Code de la mesure GH-2	Libellé de la mesure RECONQUETE EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS	<u>Priorité</u>	ATM THRETTY
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Actions Natura 2000 Restauration de milieux par brûlage dirigé, Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger.	Type A.C.	and the second
Objectifs du DOCOB respectés	 B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ou 	verts	
Rappel, contexte et objectifs	L'état des lieux du DOCOB a permis de révéler l'évolution naturelle des milieux et a montré que de nombreux milieux ouverts, notamment en bordure d'étangs et de cours d'eau, avaient disparu suite à la déprise agricole. De gros travaux de réouverture ont été menés depuis les années 1980 sur les rives est des lacs de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et l'étang d'Aureilhan par les fédérations de chasseurs et de pêche et les associations locales, mais quelques milieux sont encore en Cette mesure permet donc de restaurer des milieux ouverts selon diverses méthodes extensives. Les modalités de gestion, après ouverture, devront être établies au moment de la signature du contrat.		
Effets attendus	Augmentation de la surface ouverte pour enrichir la mosaïque de paysages.		
Conditions d'éligibilités	 Le brûlage dirigé implique une parfaite collaboration avec les services de sécurité (gendarmerie, pompiers,), Le projet doit être accepté par les autorités compétentes (demande d'autorisation en Préfecture, accord des services de sécurité,), Le chantier doit être mené par un technicien agréé (titulaire d'un brevet de responsable de chantier de brûlage dirigé), La réouverture par girobroyage n'est pas accessible aux agriculteurs. Ceux-ci peuvent toutefois être prestataires de services pour le contractant. 		
Habitats / espèces concernés	4020* - Landes humides atlantiques, 4030 - Landes sèches, 6410 - Prairie à molinies, 6430 - Mégaphorbiaies, 7110* - Tourbières hautes actives, 7120 - Tourbières hautes dégradées, 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion, 7210 - Cladiaie. Insectes, Chauves-souris, 1355 - Loutre d'Europe et 1356 - Vison d'Europe.		
Description de l'action	Conditions générales Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), Exclos à mettre en place en vue de conserver la mosaïque d'habitats présents, préserver des stations de plantes patrimoniales, ou protéger des zones de refuge pour la faune. Pour l'ouverture par brûlis dirigé Intervention en période hivernale (préférentiellement), Respect du règlement départemental relatif à la protection de la forêt contre l'incendie, 7 juillet 2004. Pour l'ouverture par girobroyage Intervention en période automnale (après période de reproduction de la faune et de la flore), sauf cas exceptionnel.		

	Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan d'actions le mieu	ux adapté au site.	
	Actions à mener		
	Pour l'ouverture par brûlis dirigé - Déboisement préalable, débroussaillage de pare-feu (si nécessaire), - Ouverture du milieu par brûlage dirigé.		
	Pour l'ouverture par girobroyage - Tronçonnage et bûcheronnage léger des arbres et arbrisseaux, - Broyage des rémanents (si nécessaire), - Entretien par girobroyage centrifuge, si possible : du centre vers l'extérieur de la parcelle afin de laisser la faune s'échapper, - Opération renouvelée tous les 1 à 5 ans selon la dynamique de la végétation.		
Contrôles et suivi	Points de contrôle - Cahier d'enregistrement, - Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,), - Vérification des factures.	Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Cartographie des habitats avec étude phytosociologie et évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations, - Inventaire avant/après de groupes faunistiques spécialisés (odonates, lépidoptères,), - Suivi du développement des E.E.E.	
<u>Partenaires techniques</u>	Conseils généraux, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de pêche, S.D.I.S., associations de protection de l'environnement.	de protection des milieux aquatiques, associations locales de chasse et	
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
<u>Coûts estimés</u>	Surface potentielle éligible : à définir Secteurs potentiels : zone nord (sous la ligne haute tension) et zone en rive gauche du canal transaquitain, lagunes de Hournaou et de Lartigues, à Biscarrosse, Rive gauche de la Pave à proximité de la pisciculture, réserve de chasse et de faune sauvage de Parentis-en-Born, Tuc de Houng à Saint-Paul-en-Born, Courant de Sainte-Eulalie-en-Born.	 Estimation: Tronçonnage et bûcheronnage léger: 150 €/ha/intervention, Exportation des produits: 250 €/ha/intervention, Broyage ou débroussaillage: 300 € à 600 €/ha/intervention. 	

Code de la mesure	Libellé de la mesure	<u>Priorité</u>	ACCEPT OF THE SECOND
GH-3	GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS	023	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Actions Natura 2000 Equipement pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts.	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB	- B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales	•	
<u>respectés</u>	- C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouv	erts	
Rappel, contexte et objectifs	Comme indiqué dans le DOCOB, les milieux ouverts nécessitent un entretien anthropique. Ils sont, sin Cette mesure permet donc d'entretenir, de manière extensive et en favorisant des pratiques agropa permettront de limiter le développement des ligneux, de conserver les milieux ouverts, et de favor spécifique et variée. A proximité des cours d'eau, il est rappelé la nécessité d'informer, préalable situés en aval.	astorales, les mili iser l'apparition	eux ouverts. Ces activités d'une faune et d'une flore
Effets attendus	Maintien et gestion extensive des landes, prairies et mégaphorbiaies.		
Conditions d'éligibilités	- Cette mesure n'est pas accessible aux agriculteurs.		
Habitats / espèces concernés	1041 - Cordulie à corps fin, 1044 - Agrion de mercure, 1065 - Damier de la Succise, 1220 - Cistude d'Europe, Chauves-souris, 1355 - Loutre d'Europe et 1356 - Vison d'Europe. 4030 - Landes sèches, 6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes * Prairies diverses (méso hygrophiles, de fauche,).		
Description de l'action	Conditions générales - Apport d'intrants (fertilisants, produits chimiques,) interdit, - Travail du sol, retournement du couvert végétal, mise en culture, drainage et boisement de la parce - Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), - Exclos à mettre en place en vue de conserver la mosaïque d'habitats présents, préserver des sta des zones de refuge pour la faune. Pour la gestion pastorale - Pâturage des parcelles effectué au minimum une fois par an, en respectant les périodes définie milieux et des espèces inventoriées). - Affouragement possible sur des zones spécifiques définies lors du diagnostic ou à déplacer réguliè Pour la gestion par fauche - Fauche à partir d'août et préférentiellement à l'automne (après période de reproduction de la faunce Fauche une fois par an ou une fois tous les deux ans.	tions de plantes es dans le contra rement.	at (en fonction du type de

	Travail préalable			
	Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan d'actions le mieux adapté au site.			
	Actions à mener			
	Pour équiper le site			
	- Préparation du site : débroussaillage manuel, mécanique ou girobroya	-		
	- Installation des équipements pastoraux : clôtures, abreuvoirs, râteliers	s, passages canadiens, portails, barrières, franchissement piétons,		
	Pour la gestion pastorale			
	 Création d'un parcours de pâturage en concertation avec les propriéta l'année. 	aires demandeurs, afin d'avoir des parcelles disponibles tout au long de		
	'	sion) entre bovins et équidés pour éviter de gérer les refus de façon		
	mécanique,	non, ontre bornie et equides pour eviter de gerer les relus de ragon		
	- Respect d'un chargement de type extensif,			
	- Entretien des clôtures.			
	Pour la gestion par fauche			
	- Entretien par fauche centrifuge.			
	Points de contrôle	Suivi: quantitatifs et qualitatifs		
	- Cahier d'enregistrement des pratiques et des interventions, Contrôle	- Suivi cartographique des habitats avec étude phytosociologique et		
Contrôles et suivi	de situation avant / après travaux (photographie,),	évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations,		
	- Vérification des factures.	 Inventaire avant/après de groupes faunistiques spécialisés (odonates, lépidoptères,). 		
Doubonoines techniques	Collectivités, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de prot			
Partenaires techniques		tection des milieux aquatiques, associations locales.		
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
	Surface potentielle éligible : à définir	Estimation:		
	Secteurs potentiels: prairies de Gastes, Pontenx-les-Forges,	 Tronçonnage et bûcheronnage léger : 150 €/ha/intervention, Broyage ou débroussaillage : 300 € à 600 €/ha/intervention 		
	Saint-Paul-en-Born,	- Achat et pose d'une clôture : 6,5 €/ml,		
	Emplacements pétroliers et réseaux de collectes enterrées,	- Achat et installation du matériel d'élevage : 130 € à 1 000 €,		
Coûts estimés		- Entretien des équipements pastoraux : 45 €/ha/an,		
	- Suivi des animaux : 100 € à 800 €/ha/an,			
		- Fauche des refus : 200 €/ha/an,		
		- Exportation des produits : 70 € à 135 /ha/intervention		
		- Fauche et andainage : 300 €/ha/intervention,		
		- Conditionnement : 50 €/ha/intervention.		

Code de la mesure	Libellé de la mesure	<u>Priorité</u>	
GH-4	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES VEGETATIONS AQUATIQUES LACUSTRES DES ETANGS DE CAZAUX-SANGUINET ET PARENTIS-BISCARROSSE	023	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables SAGE Etangs Littoraux Born et Buch PAGD et règlement Actions Natura 2000 Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès, Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact, Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles, Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	<u>Type</u> A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales		
Rappel, contexte et objectifs	Les lacs de Cazaux-Sanguinet et Parentis-Biscarrosse possèdent des végétations aquatiques très spécifiques adaptées à la qualité de l'eau (oligotrophe à mésotrophe) et au substrat sableux acide où subsiste l'Isoète de Bory et où se développent des habitats à hautes valeurs patrimoniales (de nombreuses espèces protégées et /ou menacées : Faux cresson de Thore, Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur, les composent). Ces végétations lacustres sont exigeantes et nécessitent un marnage saisonnier important : hautes eaux en période hivernales et exondation en période estivale. Ce critère est un des paramètres majeurs conditionnant la présence et le maintien de ces habitats. Elles sont sensibles au piétinement et à l'altération de la qualité des eaux notamment et peuvent subir des dommages avec la colonisation d'Espèces Exotiques Envahissantes (Grand lagarosiphon, jussies,). Or sur les lacs des pays de Born et de Buch de nombreuses activités humaines dont les loisirs et les sports nautiques sont présentes. Celles-ci se développent rapidement et de façon plus ou moins encadrée (la plupart des activités étant individuelles). L'objectif de cette mesure est donc de maintenir ces végétations aquatiques lacustres en les protégeant des impacts humains, en surveillant la prolifération des E.E.E., et en favorisant une gestion extensive douce. Au vu de l'importance de cet habitat et de la responsabilité du site pour sa conservation, des opérations innovantes pourront être mises en place.		
Effets attendus	Préserver les végétations aquatiques existantes de la destruction ou des dégradations.		
Conditions d'éligibilités	 L'aménagement des accès du site n'est pas éligible si c'est dans le but de l'ouvrir au public. Pour les opérations innovantes, le protocole devra être défini dans le DOCOB, et validé par le C.S.R.P 		
Habitats / espèces concernés	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées, 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes. Insectes, Chauves-souris, 1355 - Loutre d'Europe, 1416 - Isoète de Bory, 1618 - Faux-cresson de Tho		
Description de l'action	Conditions générales - Apport d'intrants (fertilisants, produits chimiques,) interdit, - Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux, définie lo - Si présence d'espèces exotiques envahissantes, exportation des végétaux sur une surface sèche et le - Si pâture, limitation de l'accès du bétail à un seul secteur du lac, mise en défens du reste, - Lutte chimique interdite contre les E.E.E. Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux et définition d'un plan de lutte contre les E.E.E. (si nécessaire) avec les - Sensibilisation du public et des usagers sur les actions mises en place (réunion d'informations, diff	oâchée, éloignée s différents acteu	de la zone humide, irs et gestionnaires,

	envahissantes, leurs impacts, les mesures à prendre,			
	Actions à mener			
	Pour la protection des habitats			
	- Acquisition de matériel de clôture,			
	- Pose et enlèvement des éléments (s'il y a lieu en fonction du diagnostic), remise en état des zones de clôtures après enlèvement, et entretien.			
	Pour l'aménagement des accès			
	- Création de barrières naturelles (fossés, talus ou haies végétalisées a			
	- Détournement ou fermeture des accès existants avec pose de signalé			
		ports : départ des plaisanciers, et sur les chemins de randonnée) pour		
	informer les usagers du non accès des rives.			
	- Bûcheronnage sélectif et raisonné des arbres et arbustes se développ	érimentations préalable sur des zones témoins avant toute transposition)		
	léger et / ou fauche de la végétation en rive d'étangs (Phragmites,),			
	- Rajeunissement du substrat en éliminant la litière,	et laucaldage des loselleles en voie de l'enfietule,		
	- Surveillance de la prolifération d'espèces exotiques invasives.			
	Pour la lutte contre les espèces végétales			
	Espèces aquatiques problématiques : Grand lagarosiphon, jussies, egeria dense, sagittaire graminée,			
	- Lutte par arrachage manuel ou mécanique,			
	- Enlèvement et transfert des produits de coupe, évacuation des matériaux hors de la zone humide,			
	- Nettoyage du matériel utilisé pour éviter la diffusion de fragments d'espèces.			
	Points de contrôle	Suivi : quantitatifs et qualitatifs		
	- Cahier d'enregistrement des interventions,	- Mise en place et suivi de transects avec étude phytosociologique et		
Contrôles et suivi	- Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations		
	- Vérification des factures.	selon la méthodologie élaborée par le C.B.N.S.A. en 2012.		
		 Dynamique de colonisation après gestion/restauration, Suivi du marnage. 		
	C.D.N.C.A. IDCTEA Colloctivitée, fédérations des abaccours fédération	<u> </u>		
Partenaires techniques	C.B.N.S.A., IRSTEA, Collectivités, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations de protection de l'environnement (A.C.G.E.L.B., SAN,).			
Partenaires et outils financiers				
Faiterialies et outils linanciers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
	Surface potentielle éligible : à définir Secteurs potentiels : grèves de l'étang de Cazaux-Sanguinet en rives	Estimation : - Achat et pose d'une clôture : 6,5 €/ml,		
	ouest et nord-est.	- Acriat et pose d'une cioture : 0,3 €/mi, - Tronçonnage et bûcheronnage léger : 150 €/ha/intervention,		
Coûts estimés	odost striord oot.	- Broyage ou débroussaillage : 300 € à 600 €/ha/intervention,		
		- Entretien des berges : 2,5 €/ml/intervention,		
		 Exportation des produits : 70 € à 135 /ha/intervention. 		
	I.	, , , ,		

Code de la mesure GH-5	<u>Libellé de la mesure</u> ENTRETIEN ET MAINTIEN DES ETANGS ET PLANS D'EAU	<u>Priorité</u>	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Actions Natura 2000 Entretien de mares ou d'étangs, Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides, Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB	- A2 Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux		
<u>respectés</u>	- B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales		
Rappel, contexte et objectifs	Les étangs et plans d'eau du site sont connectés à un réseau de crastes et fossés. Ces affluents sont d'une importance capitale pour le bon fonctionnement des zones humides d'arrière dune du Pays de Born. Menacés par des calibrages trop drastiques ils peuvent être à l'origine de dégradations sur l'étang en aval (apport de sédiment et comblement de la pièce d'eau) ou, menacés par un comblement, ils peuvent perdre une partie de leurs intérêts écologiques et biologiques. L'objectif de cette mesure est donc multiple: - restaurer les annexes hydrauliques des étangs en favorisant des entretiens « doux », - entretenir les pièces d'eau et dans le cas d'envasement et ensablement avancé, mettre en place des mesures adaptées pour lutter contre cette problématique, - lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (jussies, myriophylle du Brésil,) Des actions sur le territoire des pays de Born et de Buch ont déjà été mises en place avec notamment l'implantation de bassins dessableurs, la lutte contre les espèces indésirables, toutefois des secteurs sont encore problématiques et nécessitent un suivi, un entretien voire des interventions pour conserver les milieux en état.		
Effets attendus	Préserver les pièces d'eau existantes des dégradations et de l'envasement.		
Conditions d'éligibilités	- L'aménagement des accès du site n'est pas éligible si c'est dans le but de l'ouvrir au public.		
Habitats / espèces concernés	3110 - Eaux oligorophes très peu minéralisées, 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, 3150 - Lacs eutrophes naturels. 1038 - Leucorrhine à front blanc, 1041 - Cordulie à corps fin, 1042 - Leucorrhine à gros thorax, 1044 - Agrion de mercure, 1220 - Cistude d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe et 1356 - Vison d'Europe, 1618 - Fluteau nageant, Chauves-souris.		
Description de l'action	Conditions générales - Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux, définie le Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), - Lutte chimique interdite. Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux et définition d'un plan de lutte contre les E.E.E. (si nécessaire) avec le Sensibilisation du public sur les espèces envahissantes, leurs impacts, les mesures à prendre,	-	

	Actions à mener			
	Pour l'entretien			
	- Conservation d'une ceinture non traitée autour ou, le long, du point d'eau avec une végétation fournie.			
	- Bûcheronnage sélectif et raisonné des arbres et arbustes selon l'espèce ou l'habitat naturel concerné.			
	- Débroussaillage léger et fauche des bordures de zones humides à restaurer si nécessaire,			
	Faucardage ou arrachage d'une partie de la végétation aquatique.			
	- Enlèvement manuel et exportation des produits de coupe.			
	- Limitation de l'accès du bétail (en cas de pâture) à un seul secteur du p	point d'eau, mise en défens du reste.		
	Pour l'aménagement d'ouvrages contre l'envasement			
	- Nettoyage de la zone d'installation de l'ouvrage (en prenant garde de n	e pas détruire des milieux et habitats d'espèces spécifiques),		
	- Curage mécanique ou manuel,			
	- Evacuation des matériaux et entretien régulier de l'ouvrage défini dans	s le diagnostic prealable.		
	Pour la lutte contre l'envasement			
	Le curage doit viser le maintien des berges. Pour ce faire, la pente doit ê			
	- Bûcheronnage sélectif et raisonné des arbres et arbustes selon l'espèc			
	- Débroussaillage léger fauche des bordures si nécessaire, et évacuation	i des materiaux.		
	Pour la lutte contre les espèces végétales			
	Espèces aquatiques problématiques : jussies, myriophylle du Brésil,			
	 Lutte par arrachage manuel ou mécanique, Evacuation des espèces hors de la zone humide, 			
	 Evacuation des especes nors de la zone numide, Nettoyage du matériel utilisé pour éviter la diffusion de fragments d'es 	nàcas		
	Points de contrôle	Suivi : quantitatifs et qualitatifs		
	- Cahier d'enregistrement des interventions,	- Suivi macrophytes aquatiques (CEMAGREF) : plantes-types, plantes		
	- Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	invasives et plantes protégées, par abondance et recouvrement,		
Contrôles et suivi	- Vérification des factures.	relatif, en berges et en plein eau ; coefficient de diversité.		
		- Suivi ichtyologique,		
	- Etat du comblement et rôle des ouvrages dans le fonctionnement			
	hydraulique, qualité des eaux.			
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de pêche.			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
	Surface potentielle éligible : à définir	Estimation:		
Coûts estimés	Secteurs potentiels: Rives de Malocq à Sanguinet, Petit étang de			
<u> </u>	Biscarrosse mares de tonnes, Anse de Saint-Paul-en-Born, étangs			
	d'Ychoux, Labouheyre et Pontenx-les-Forges,	- Exportation des produits : 70 € à 135 /ha/intervention.		

Code de la mesure	Libellé de la mesure	<u>Priorité</u>	
GH-6 Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Actions Natura 2000 Entretien de mares ou d'étangs, Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès, Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact.	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	 A2 Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales 		
Rappel, contexte et objectifs	Sur le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, de nombreuses mares et autres pièces d'eau sont présentes dans les dépressions des rives des étangs, ou en contexte arrière dunaire. Ces milieux humides, en eau une partie de l'année seulement, connaissent des variations en fonction des conditions météorologiques. Ils ont une réelle importance pour de nombreuses espèces. Certaines mares, riches en acide humique sont qualifiées de dystrophe. Elles présentent une grande originalité phytosociologique où se développent des essences rares atypiques (plantes carnivores aquatiques,) et constituent l'habitat d'une faune particulière : nombreuses espèces d'odonates, amphibiens, L'objectif de cette mesure est d'entretenir ces pièces d'eau temporaires en évitant leur fermeture, et en évitant les impacts des activités humaines.		
Effets attendus	Préserver les pièces d'eau existantes des dégradations.		
Conditions d'éligibilités	- Pas de condition particulière.		
Habitats / espèces concernés	3160 - Mares dystrophes naturelles. 1038 - Leucorrhine à front blanc, 1041 - Cordulie à corps fin, 1042 - Leucorrhine à gros thorax, d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe et 1356 - Vison d'Europe, Chauves-souris.	1044 - Agrion de	e mercure, 1220 - Cistude
Description de l'action	Conditions générales - Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux, définie le Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), - Si présence d'espèces exotiques envahissantes, exportation des végétaux sur une surface sèche et - Asséchement volontaire proscrit. Travail préalable Réalisation d'un état des lieux et définition d'un plan d'actions le mieux adapté au site. Identification des usagers et sensibilisation (réunion d'informations, diffusion de plaquettes,).		

	Actions à mener			
	Pour l'entretien			
	- Conservation d'une ceinture non traitée autour du point d'eau avec une végétation fournie,			
	- Bûcheronnage des arbres et arbustes se développant au cœur du plar	n d'eau (en conservant quelques individus intéressants),		
	- Enlèvement manuel, et exportation des produits de coupe.			
	Pour la protection des habitats			
	- Acquisition de matériel de clôture,			
	- Pose et enlèvement des éléments (s'il y a lieu en fonction du diagnosti	ic), remise en état des zones de clôtures après enlèvement,		
	- Remplacement, réparation et entretien des aménagements.			
	Pour l'aménagement des accès			
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	s avec des espèces locales) pour bloquer l'accès des usagers et / ou		
	visiteurs potentiels,	tique en autre technique définie dens le diagnestie		
	- Détournement ou fermeture des accès existants avec pose de signalét			
	 Conception et mise en place de panneaux d'informations (sur les chemins de randonnée) pour informer les usagers Points de contrôle Suivi: quantitatifs et qualitatifs 			
	- Cahier d'enregistrement des interventions, - Suivi cartographique des habitats avec étude phy			
	- Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations,		
Contrôles et suivi	- Vérification des factures.	- Inventaire avant/après de groupes faunistiques spécialisés		
		(odonates, lépidoptères,),		
		- Dynamique de colonisation après gestion/restauration,		
		- Suivi du marnage.		
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, fédérations de pêche et de protection d	es milieux aquatiques, associations locales de pêche.		
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
	Surface potentielle éligible : à définir Estimation :			
Octor colling to	Secteurs potentiels: mare dystrophe située à la plage des Aigrettes à	- Tronçonnage et bûcheronnage léger : 150 €/ha/intervention,		
<u>Coûts estimés</u>	Sanguinet,	- Achat et pose d'une clôture : 6,5 €/ml,		
		- Exportation des produits : 70 € à 135 /ha/intervention.		

Code de la mesure GH-7	<u>Libellé de la mesure</u> ENTRETIEN DES PELOUSES MESOHYGROPHILE A ISOETE EPINEUX	Priorité	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Actions Natura 2000 Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact, Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts.	Type A.C.	MARKET STATES
Objectifs du DOCOB	- A2 Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux		
<u>respectés</u>	- B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales		
Rappel, contexte et objectifs	Le site des Zones humides de l'arrière dune du pays de Born accueille de nombreux habitats atypoligotrophique thermo-atlantique à Isoète épineux et Ophioglosses, située sur la rive orientale du laccues plantes qui composent ce type d'habitat sont en majorité des vivaces et des plantes peu éle apparaitre dans les zones de sable nu. Ces pelouses abritent plusieurs espèces dont l'intérêt patrim Landes, et même pour l'Aquitaine: l'Isoète épineux, une petite fougère, la Romulée bulbocode, la L Cicendie filiforme (une petite gentiane). Celle-ci s'étale sur quasiment toute la surface du camping d'Aureilhan ainsi que sur la plage. Inone végétale fait l'objet d'une fréquentation touristique importante en été: fréquentation de la plage et d autant, l'habitat et les espèces végétales semblent s'accoutumer à la gestion du camping (tonte ré touristes. Des menaces ont toutefois été constatées (eutrophisation, sur-fréquentation,). L'objectif de la mesure est donc de conserver cet habitat en.	d'Aureilhan. vées. Des annu onial est majeur aiche à trois, la dée en grande pa u camping (empl	relles peuvent également pour le département des Violette de Kitaibel et la artie l'hiver, cette station acement de tentes). Pour
Effets attendus	Maintenir la population d'Isoète épineux et entretenir la pelouse mésohygrophile d'Aureilhan.		
Conditions d'éligibilités	- Pas de condition particulière.		
Habitats / espèces concernés	3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp. 1038 - Leucorrhine à front blanc, 1041 - Cordulie à corps fin, 1042 - Leucorrhine à gros thorax, 1044 - Agrion de mercure, 1220 - Cistude d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe et 1356 - Vison d'Europe, Chauves-souris.		
Description de l'action	Conditions générales Les outils utilisés seront adaptés à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,). El envahissantes, les végétaux seront exportés sur une surface sèche et bâchée, éloignée de la zone hur L'utilisation d'intrants chimique, la réalisation de travaux d'aménagements comprenant des opération de matériaux extérieurs (grave calcaire,) sont à proscrire. La plantation d'arbres à fort ombrage est à limiter. Travail préalable Définition d'un plan d'actions le mieux adapté au site en prenant en compte les éléments établis publiches.	nide. ns de drainage e	t de remblais, l'utilisation

	Actions à mener		
	Pour l'information du public		
	- Conception et mise en place de panneaux d'informations (sur la plage et au sein du camping) pour informer les usagers,		
	- Création de cheminement doux (en utilisant des matériaux locaux) pour canaliser les usagers,		
	- Mise en place ou acquisition de matériels spécifiques pour ramasser et trier (ou composter) les déchets organiques (et également les déjections animales pouvant contribuer à l'enrichissement trophique du milieu).		
	Pour l'entretien par fauche - Fauche (ou tonte) à partir du 15 mai, avec une hauteur de coupe de 10 cm au minimum, renouvelée de façon annuelle, - Export des produits de tonte pour faciliter la reprise végétale.		
Contrôles et suivi	Points de contrôle - Cahier d'enregistrement des interventions, - Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,), - Vérification des factures.	Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Dynamique de colonisation après gestion/restauration, - Suivi du marnage. - Contrôle de la qualité de l'eau, et de l'eutrophisation, - Inventaire avant/après de groupes faunistiques spécialisés (odonates, lépidoptères,).	
Partenaires techniques	C.B.N.S.A., conseils généraux, collectivités, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de pêche.		
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
<u>Coûts estimés</u>	Surface potentielle éligible : à définir Secteurs potentiels : plage et aire de tentes du camping du lac à Aureilhan	Estimation: - Fauche: 300 €/ha/intervention, - Exportation des produits: 70 € à 135 /ha/intervention.	

Code de la mesure GH-8	Libellé de la mesure MAINTIEN DES COMMUNAUTES PIONNIERES EN MILIEUX HUMIDES	Priorité ② ③	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Mesures mobilisables Actions Natura 2000 Décapage et étrépage sur de petites surfaces en milieux humides	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	 B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouve 	rts	
Rappel, contexte et objectifs	Le site des zones humides de l'arrière dune des pays de Born et Buch compte de nombreux milieux composés par une végétation dite « pionnière » : installation et développement sur sols nus, pauvre en matière organique. Ces milieux supportent peu la concurrence avec d'autres espèces végétales. L'implantation d'espèces ligneuses arbustives (piment royal, bourdaine, saule,) et l'évolution naturelle des milieux est rapide et peut causer la disparition de ces habitats et de leur végétation spécifique patrimoniale (Faux cresson de Thore, Drosera, Bruyère à 4 angles,), et de sa faune attachée. Le décapage et l'étrépage du sol permettent alors de rétablir les conditions naturelles favorables à l'implantation de ces milieux. Le décapage permet d'éliminer la couverture du sol et les individus ligneux. L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols. Dans ces zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de la nappe, et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale. Cette mesure permet donc de réaliser ces pratiques favorables à l'expression des espèces végétales pionnières.		
Effets attendus	Diversifier les faciès pour permettre l'installation d'une végétation spontanée et pionnière.		
Conditions d'éligibilités	- Pas de condition particulière		
Habitats / espèces concernés	4020* - Landes humides atlantiques, 4030 - Landes sèches, 6410 - Prairie à molinies, 7110* - Tourbières hautes actives, 7120 - Tourbières hautes dégradées, 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion, 7210 - Cladiaie, 91D0* - Tourbières boisées. Insectes, Chauves-souris, 1220 - Cistude d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe et 1356 - Vison d'Europe.		
Description de l'action	Conditions générales - Travail du sol, retournement du couvert végétal, mise en culture, drainage et boisement de la parcelle proscrits, - Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,). Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan d'actions le mieux adapté au site.		

	Actions à mener - Suppression du couvert végétal ligneux : tronçonnage et bûcheronnage légers, dessouchage, enlèvement des souches hors de la parcelle, - Débroussaillage, girobroyage, ou fauche avec exportation des produits de la coupe, - Nettoyage du sol, exportation des produits, - Mise à nu de l'horizon superficiel du sol (décapage ou étrépage manuel ou mécanique), - Évacuation des matériaux.		
Contrôles et suivi	Points de contrôle - Cahier d'enregistrement des interventions, - Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,), - Vérification des factures.	Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Suivi cartographique des habitats avec étude phytosociologique et évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations, - Inventaire avant/après de groupes faunistiques spécialisés (odonates, lépidoptères,), - Dynamique de colonisation après gestion/restauration, - Suivi du marnage.	
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, Fédération des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de chasse et de pêche, associations de protection de l'environnement (A.C.G.E.L.B., SAN,).		
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
Coûts estimés	Surface potentielle éligible : à définir Secteurs potentiels : Tourbière du petit étang de Biscarrosse (rive est), marais rivulaires aux grands étangs,	Estimation: sur devis	

Code de la mesure	Libellé de la mesure	<u>Priorité</u>	
GH-9	GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX HUMIDES	1 2 3	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Actions Natura 2000 Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger, Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès.	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB	- B1 Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales		
<u>respectés</u>	- C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouve	rts	
Rappel, contexte et objectifs	Les milieux tourbeux ont un caractère patrimonial important, et ce depuis plusieurs années. De nombreuses plantes spécifiques telles que les Drosera, le Faux cresson de Thore, petite ombellifère protégée, y trouvent refuge. Ces zones sont également utilisées par un grand nombre d'espèces animales : des insectes à leurs proies (chauves-souris), en passant par les mammifères, reptiles, Comme indiqué dans le DOCOB, ces milieux ouverts nécessitent un entretien anthropique. Ils sont, sinon, naturellement voués à la fermeture. Toutefois, ces milieux tourbeux ont des spécificités : ils dépendent d'un bilan hydrique excédentaire et d'un apport en nutriment très faible. Cette mesure permet donc d'entretenir, de manière extensive et en favorisant des pratiques agropastorales très extensive, les milieux tourbeux. Ces activités permettront de limiter le développement des ligneux, et de favoriser l'apparition d'une faune et d'une flore spécifique et variée.		
Effets attendus	Entretien des milieux tourbeux, maintien de faciès de Landes humides et tourbières en bon état fonctionnel et écologique.		
Conditions d'éligibilités	- Cette mesure n'est pas accessible aux agriculteurs.		
Habitats / espèces concernés	4020* - Landes humides atlantiques, 6410 - Prairie à molinies, 6430 – Mégaphorbiaies, 7110* - Tourbières hautes actives, 7120 - Tourbières hautes dégradées, 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion, 7210 - Cladiaie, 91D0* – Tourbières boisées. 1071 - Fadet des laîches, Mammifères semi-aquatiques et chauves-souris, 1618 – Faux cresson de Thore.		
Description de l'action	Conditions générales - Apport d'intrants (fertilisants, produits chimiques,) interdit, - Travail du sol, retournement du couvert végétal, mise en culture, drainage et boisement de la parcelle proscrits, - Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,). Pour la gestion pastorale - Pâturage des parcelles extensif pratiqué au minimum une fois par an, en respectant les périodes définies dans le contrat (en fonction du type de milieux et des espèces inventoriées), - Pas d'affouragement, - Utilisation de produits alternatifs (dont la nocivité est réduite pour la faune et la flore) ou des produits à faible rémanence pour les traitements parasitaires du bétail hors pic d'activité des insectes.		

	Travail préalable Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan d'actions le mieux adapté au site.		
	Actions à mener		
	Pour la gestion pastorale		
	- Préparation du site : débroussaillage manuel, mécanique ou girobroya	ge avant pose de clôture,	
	- Installation des équipements pastoraux : clôtures, portails, barrières, f	ranchissement piétons et entretien du matériel,	
	- Création d'un parcours de pâturage avec respect d'un chargement de		
		sion) entre bovins et équidés pour éviter de gérer les refus de façon	
	mécanique,		
	- Broyage des rémanents (si nécessaire). Pour l'entretien par girobroyage		
	- Tronçonnage ou bûcheronnage léger,		
	- Entretien par girobroyage,		
	- Renouvellement de l'opération tous les 1 à 5 ans selon la dynamique	de la végétation.	
	Pour la mise en défens		
	- Fourniture de piquets et grillage ou clôture,		
	- Pose et enlèvement des éléments (s'il y a lieu),		
	- Remplacement ou réparation en cas de dégradation.		
	Points de contrôle - Cahier d'enregistrement des pratiques et des interventions,	Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Suivi cartographique des habitats avec étude phytosociologique et	
Contrôles et suivi	- Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations,	
<u> </u>	- Vérification des factures.	- Dynamique de colonisation après gestion/restauration,	
		- Suivi du marnage.	
Partenaires techniques	Conseil général, collectivités, Fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales.		
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
	<u>Surface potentielle éligible</u> : à définir	Estimation:	
	Secteurs potentiels: réserve de chasse et de faune sauvage de	e - Tronçonnage et bûcheronnage léger : 150 €/ha/intervention,	
	Parentis-en-Born,	- Broyage ou débroussaillage : 1 000 €/ha/intervention	
Coûts estimés		- Achat et pose d'une clôture : 6,5 €/ml,	
		- Achat et installation du matériel d'élevage : 130 € à 1 000 €,	
		- Entretien des équipements pastoraux : 45 €/ha/an,	
		- Suivi des animaux : 100 € à 800 €/ha/an.	

Code de la mesure GH-10	Libellé de la mesure PROTECTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SENSIBLES	Priorité	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born Objectifs du DOCOB respectés	Outils mobilisables SAGE PAGD et règlement Actions Natura 2000 Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès, Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable B2 Limiter les impacts des activités nautiques, touristiques et récréatives sur les habitats et les espé	Type A.C.	TINITITION TO THE PARTY OF THE
Objectils du DOCOB respectes	- D1 Conserver la naturalité des milieux		
Rappel, contexte et objectifs	Certains milieux naturels peuvent être particulièrement sensibles au piétinement. En effet, cette action (humaine ou animale) pratiquée régulièrement peut détériorer durablement les habitats naturels et leur végétation (disparition d'espèces sensibles diversifiées au profit d'espèces adaptées comme le chiendent,) souvent fragile. La mise en défens, par la pose de clôture ou l'utilisation de signalétiques adaptées peuvent être des solutions intéressantes pour préserver les zones les plus sensibles. L'objectif de cette mesure est donc de mettre en place des moyens techniques permettant de protéger de manière permanente ou temporaire des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile.		
Effets attendus	Protéger les milieux les plus sensibles du territoire et des dommages naturels.		
Conditions d'éligibilités	- L'aménagement des accès du site n'est pas éligible si c'est dans le but de l'ouvrir au public.		
Habitats / espèces concernés	1230 - Végétations des fissures des rochers thermo-atlantiques, 1330 - Prés salés du schorre moyen, 1420 - Fourrés halophiles thermo-atlantiques, 2110 - Dunes mobiles embryonnaires, 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée, 2170 - Dunes à Salix repens spp. Argentea, 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale, 2190 - Dépressions humides intradunales, 6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes, 7140 - Tourbières de transition et tremblants, 91D0* - Tourbières boisées. 1220 - Cistude d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe.		
Description de l'action	Conditions générales - Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux, définie lors du diagnostic, - Apport d'intrants (fertilisants, produits chimiques,) interdit, - Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), - Destruction et brûlage dirigé des surfaces engagées interdites, - Passage d'engins motorisés pour travaux limité. Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux et définition d'un plan de lutte avec les différents acteurs et gestionnaires,		

Coûts estimés	Surface potentielle éligible : à définir Secteurs potentiels : Prés salés, fourrés halophiles du courant de Mimizan, Tourbières boisées de Pontenx-les-Forges.	Estimation: - Achat et pose d'une clôture : 6,5 €/ml.	
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de chasse et de pêche, associations de protection de l'environnement, O.N.F		
Contrôles et suivi	Points de contrôle - Cahier d'enregistrement des interventions, - Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,), - Vérification des factures.	Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Suivi de la végétation, - Suivi du piétinement, - Enquête auprès des utilisateurs.	
	- Enlèvement et transfert des produits de coupe, évacuation des matériaux hors de la zone humide, - Nettoyage du matériel utilisé pour éviter la diffusion de fragments d'espèces et surveillance de la non-reprise des plantes invasives.		
	- Broyage et dévitalisation mécaniques,		
	Pour la lutte contre les espèces envahissantes et notamment le Baccharis à feuille d'arroche - Coupe des arbustes et semenciers,		
	 Création de barrières naturelles (fossés, talus ou haies végétalisées avec des espèces locales) pour bloquer l'accès des usagers et / ou visiteurs potentiels, Détournement ou fermeture des accès existants avec pose de signalétique ou autre technique définie dans le diagnostic. 		
	 Acquisition de fournitures, Pose et enlèvement des éléments (s'il y a lieu en fonction du diagnostic), remise en état des zones de clôtures après enlèvement, Remplacement, réparation et entretien des aménagements. Pour l'aménagement des accès 		
	Actions à mener Pour la protection des habitats		
	- Identification des secteurs à protéger avec le gestionnaire, - Identification des usagers et sensibilisation (réunion d'information, diffusion de plaquettes,).		
	- Sensibilisation du public sur les espèces envahissantes, leurs impacts, les mesures à prendre,		

Code de la mesure GH-11	<u>Libellé de la mesure</u> MAINTIEN DES CLAIRIERES EN FORET	Priorité 1 2 3	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Actions Natura 2000 Création ou rétablissement de clairière ou landes	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouve	rts	
Rappel, contexte et objectifs	Quelques clairières subsistent le long du réseau hydrographique des territoires du Born et du Buch. Leur présence rappelle l'ancienne utilisation de ces zones notamment pour les jardins, le pâturage, et la production de fourrage (appelés prés de rivières). Toutefois, elles sont de moins en moins nombreuses, et certaines sont notamment en voie fermeture. Comme les milieux ouverts en général, ces clairières constituent de véritable puits de biodiversité. Leur situation en contexte forestier augmente considérablement cette caractéristique. L'objectif de la mesure est donc de retrouver des faciès ouverts dans ce contexte boisé et ainsi de diversifier la mosaïque de paysages. A proximité des cours d'eau, il est rappelé la nécessité d'informer, préalablement à tous travaux, les usagers de l'eau situés en aval.		
Effets attendus	Augmentation de la surface ouverte pour enrichir la mosaïque de paysages en contexte forestier.		
Conditions d'éligibilités	- Des travaux ponctuels peuvent être prévus pour lutter contre la fermeture du milieu dès lors que cela joue un rôle dans la conservation de l'habitat ou de l'espèce considérés,		
	- Les espaces à maintenir, dans le cadre de cette mesure, doivent avoir une superficie maximale de 1 500 m².		
Habitats / espèces concernés	4020* - Landes humides atlantiques, 6410 - Prairie à molinies, 7120 - Tourbières hautes dégradées. Insectes, Chauves-souris, 1220 - Cistude d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe et 1356 - Vison d'Europe.		
Description de l'action	Conditions générales Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux, définie lo Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), Abattage et élimination par une technique adaptée d'espèces indésirables (espèces et techniques dans les habitats d'intérêt communautaire, Travail du sol, retournement du couvert végétal, mise en culture, drainage proscrits et boisement pro Travail préalable Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan d'actions le mieux adapté au site. Actions à mener Pour la création d'une clairière Coupe d'arbres, abattage de ligneux, et évacuation des matériaux, débardage, Broyage, débroussaillage et nettoyage du sol, Elimination de la végétation envahissante (espèces auto- ou allo-chtones), et surveillance de sa pote	s définies lors de scrit sur la surfa	e la signature du contrat) ce ouverte.

	Pour le rétablissement d'une clairière - Coupe, - Débardage le moins perturbant possible, - Enlèvement et transfert des produits de coupe avec conservation de certains tronçons sur place (favorable aux espèces saprophages).	
Contrôles et suivi	Points de contrôle - Cahier d'enregistrement des interventions, - Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,), - Vérification des factures. Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Suivi cartographique des habitats avec étude phytosociologique évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations, - Dynamique de colonisation après gestion/restauration,	
Partenaires techniques	C.R.P.F., syndicat des sylviculteurs, G.P.F. Grande Lande - Pays de Born, associations locales.	
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.	
Coûts estimés	Surface potentielle éligible : à définir Secteurs potentiels : clairière en forêt à Parentis-en-Born,	Estimation: - Tronçonnage et bûcheronnage léger: 150 €/ha/intervention, - Broyage ou débroussaillage: 300 € à 600 €/ha/intervention - Fauche des refus: 200 €/ha/an, - Exportation des produits: 70 € à 135 /ha/intervention.

Code de la mesure GH-12	<u>Libellé de la mesure</u> RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIPISYLVES	Priorité	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables SAGE Etangs Littoraux Born et Buch PAGD Actions Natura 2000 Restauration et entretien des ripisylves, Restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouve	erts	
Rappel, contexte et objectifs	La ripisylve est l'ensemble des formations végétales (boisées, buissonnantes et herbacées) présente dans le lit majeur du cours d'eau. Ces formations, ayant parfois connu une régression sur le site au profit de la forêt de production, jouent de nombreux rôles : stabilisation des berges, protection des cours d'eau, corridor écologique pour plusieurs espèces (chauves-souris, oiseaux, mammifères semi-aquatiques,). En voie de fermeture, la ripisylve peut causer des problématiques sur le cours d'eau : diminution de l'ensoleillement, et provoquer ainsi la disparition de certaines espèces hélophytes (Fluteau nageant, libellules). L'absence de ripisylve peut engendrer des problèmes d'érosion des berges et d'ensablement des lacs. Sur le site, ce milieu est entretenu de façon variable par les collectivités, les associations locales (de pêcheurs notamment) ou par les propriétaires riverains. L'objectif de cette mesure est donc de restaurer ou d'entretenir ces linéaires de façon homogène. Il est rappelé la nécessité d'informer, préalablement à tous travaux, les usagers de l'eau situés en aval.		
Effets attendus	Restaurer et entretenir de façon adaptée la ripisylve feuillue existante pour favoriser la libre circulation	estaurer et entretenir de façon adaptée la ripisylve feuillue existante pour favoriser la libre circulation des espèces.	
Conditions d'éligibilités	- Pas de condition particulière.		
Habitats / espèces concernés	3260 & 3270 - Rivière des étages planitaires, 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinos et Fraxinus excelsior. 1044 - Agrion de mercure, 1096 - Lamproie de planer, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe, 1831 - Fluteau nageant		
Description de l'action			

	en s'assurant de l'absence d'espèces d'intérêt. Les éléments du débit	tage seront conservés sur site,	
	- Utilisation de paillage plastique, de traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral) proscrits.		
	Travail préalable		
	Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan d'actions le mieux adapté au site.		
	Pour la restauration et notamment la plantation par bouturage		
	L'action devra se faire en période de reprise de la végétation : d'octobre à mars (hors gel).		
	- Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaurer,		
	- Coupe et préparation de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté,		
	Actions à mener		
	Pour l'enlèvement de bois		
	- Coupe,		
	- Débardage le moins perturbant possible,		
	- Enlèvement et transfert des produits de coupe avec conservation de c	certains tronçons sur place (favorable aux espèces saprophages).	
	Pour la restauration		
	- Ouverture à proximité du cours d'eau avec coupe, dessouchage et dév	vitalisation des espèces non adaptées,	
	- Broyage et nettoyage du sol,		
	- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau en favorisant la régénération naturelle, ou en plantant des boutures d'essences locales		
	préalablement préparées.		
	Pour l'entretien - Coupe de recépage, enlèvement des embêcles les plus problématiques (désignés lors de l'état des lieux)		
	- Coupe de recépage, enlèvement des embâcles les plus problématiques (désignés lors de l'état des lieux),		
	- Coupe des arbres morts seulement dans les cas suivants : risque d'endommagement d'un habitat, risques sur les biens et les personnes,		
	- Débroussaillage manuel, Points de contrôle Suivi: quantitatifs et qualitatifs		
	- Cahier d'enregistrement des interventions,	- Suivi cartographique des habitats avec étude phytosociologique et	
Oomtwâlee et evitid	- Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations,	
Contrôles et suivi	- Vérification des factures.	Dynamique de colonisation après gestion/restauration,	
	verification des ractales.	- Suivi mammifères semi-aquatique et/ou chiroptères avant/après travaux.	
	CRRE syndicat des sylvicultaurs CRE Grande Lande - Pays de Bori	n, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des	
Partenaires techniques		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Dortonoireo et cutile financiere	milieux aquatiques, syndicat de rivières du bassin versant des lacs du Born, associations locales de chasse et de pêche. FEADER, SAGE Etangs littoraux Born et Buch, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
Partenaires et outils financiers			
	Surface potentielle éligible : à définir	Estimation:	
Coûts estimés	Secteurs potentiels: ripisylve sur le courant de Sainte-Eulalie-en-Born		
	ripisylves sur les ruisseaux du Canteloup, de la Pave et de l'Escource,	 Tronçonnage et bûcheronnage léger : 150 €/ha/intervention, Exportation des produits : 70 € à 135 /ha/intervention. 	
		- Exportation des produits. 10 6 à 133/ma/milervention.	

Code de la mesure	Libellé de la mesure	<u>Priorité</u>	
GH-13	CONFORTEMENT DE BERGES	1 2 3	CHAPANA AND
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables SAGE Etangs Littoraux Born et Buch PAGD Actions Natura 2000 Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive, Restauration et entretien des ripisylves, Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouverts - C3 Limiter l'ensablement des milieux		
Rappel, contexte et objectifs	Le réseau hydrographique, bien développé sur le site, constitue un corridor écologique pour de nombreuses espèces animales et végétales protégées et patrimoniales (Loutre et vison d'Europe, Anguille, Lamproie de planer, Fluteau nageant,). Les cours d'eau et courants du site, sont relativement jeunes (comme cela a été indiqué dans l'état des lieux du DOCOB) et évoluent encore en divaguant, modifiant leur profil notamment par le phénomène du transport de sédiments. Cet équilibre, déjà très fragile, peut être accentué par des travaux anthropiques effectués sur les cours d'eau ou en tête de bassin. Le maintien des berges est également mis à mal par des espèces exotiques envahissantes tels que le ragondin ou les écrevisses américaines. Or, les cours d'eau du site alimentent la chaîne des lacs, et peuvent alors être à l'origine d'ensablement important de ces milieux spécifiques. L'objectif de cette mesure est donc d'assurer une bonne gestion des cours d'eau en préservant leur espace de liberté tout en mettant également en place des moyens techniques de maintien des berges et en luttant contre les causes de dégradation humaines et animales. Cette mesure peut également s'appliquer sur les berges des plans d'eau, eux aussi soumis à des phénomènes d'érosion accentués par les activités humaines (plaisance,). Il est rappelé la nécessité d'informer, préalablement à tous travaux, les usagers de l'eau situés en aval.		
Effets attendus	Consolidation des berges et diminution de l'ensablement des zones aval.		
Conditions d'éligibilités	- Pas de condition particulière		
Habitats / espèces concernés	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées, 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, 3150 - Lacs eutrophes naturels, 3260 - Rivières des étages planitaires, 3270 - Rivières des étages planitaires aux berges vaseuses, 4020* - Landes humides atlantiques, 4030 - Landes sèches, 6410 - Prairies à molinie, 6430 - Mégaphorbiaies, 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinos et Fraxinus excelsior. 1044 - Agrion de mercure, 1096 - Lamproie de planer, chauves-souris, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe, 1831 - Fluteau nageant.		
Description de l'action	 Conditions générales Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux. Intervention octobre). Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), et aux types de travaux (défense Matériel de coupe préalablement désinfecté pour éviter toute transmission de maladies, Abattage et élimination par une technique adaptée d'espèces indésirables (espèces et techniques défin habitats d'intérêt communautaire, Utilisation de paillage plastique, de traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé conforme à un arrê Pour la restauration lourde des berges Utilisation de matériaux locaux (pour enrochements,), afin d'éviter la dénaturation paysagère et qua engendrer des modifications physiques : acidification,). Pour la restauration et notamment la plantation par bouturage 	e d'utiliser du maté nies lors de la sign té préfectoral) pros	eriel éclatant les branches) ature du contrat) dans les scrits.

- I Tra - F - S - I Po - S - C - F Ac Po - E	Définition de la période appropriée (en fonction des modes de gestion, ha ravail préalable Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan de lutte contre les es Sensibilisation du public sur les espèces envahissantes, leurs impacts, les Identification des secteurs les plus touchés par des phénomènes d'érosion Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'informour la restauration, et notamment la plantation par bouturage Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaure Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. Ctions à mener our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	spèces animales invasives avec les différents acteurs et gestionnaires, mesures à prendre, n, nation,). er,		
Tra - F - S - C - F - Ac - Po - E	Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan de lutte contre les es Sensibilisation du public sur les espèces envahissantes, leurs impacts, les Identification des secteurs les plus touchés par des phénomènes d'érosion Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'informour la restauration, et notamment la plantation par bouturage Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaure Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. Cotions à mener Dur la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	spèces animales invasives avec les différents acteurs et gestionnaires, mesures à prendre, n, nation,). er,		
- F - S - I - I Po - S - C - F Ac Po - E	Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan de lutte contre les es Sensibilisation du public sur les espèces envahissantes, leurs impacts, les Identification des secteurs les plus touchés par des phénomènes d'érosion Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'informeur la restauration, et notamment la plantation par bouturage Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaure Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. Cotions à mener Dur la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	s mesures à prendre, n, nation,). er, s de fer, blocs bétons,),		
- S - I - I Po - S - C - F Ac Po - E	Sensibilisation du public sur les espèces envahissantes, leurs impacts, les Identification des secteurs les plus touchés par des phénomènes d'érosion Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'informour la restauration, et notamment la plantation par bouturage Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaure Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. Ctions à mener our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	s mesures à prendre, n, nation,). er, s de fer, blocs bétons,),		
- I - I Po - S - C - F Ac Po - E	Identification des secteurs les plus touchés par des phénomènes d'érosion Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'informour la restauration, et notamment la plantation par bouturage Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaure Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. Cotions à mener pour la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	n, nation,). er, s de fer, blocs bétons,),		
- I Po - S - C - F Ac Po - E	Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'inforrour la restauration, et notamment la plantation par bouturage Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaure Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. ctions à mener our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	nation,). er, s de fer, blocs bétons,),		
- S - (- F Ac <u>Po</u> - E	Sélection des espèces locales situées à proximité de la ripisylve à restaure Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. ctions à mener our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	s de fer, blocs bétons,),		
- (- F Ac <u>Po</u> - E	Coupe de rameaux avec un outillage adapté et préalablement désinfecté, Préparation des rameaux. ctions à mener our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	s de fer, blocs bétons,),		
- F Ac Po - E	Préparation des rameaux. ctions à mener our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.			
Ac <u>Po</u> - E	ctions à mener our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.			
<u>Po</u> - E	our la restauration lourde des berges, et notamment en rive de lacs Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.			
- E	Enlèvement de blocs et matériaux (et débris) inertes (traverses de chemin Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.			
	Evacuation des matériaux, Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.			
	Apport et pose de matériaux adaptés en privilégiant des techniques mixtes Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	s : gabions végétalisés par exemple,		
	Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges.	s. gabions vegetalises par exemple,		
	nur la restauration des herges nar génie végétal	- Implantation de roselière en avant du projet pour protéger les berges. Pour la restauration des berges par génie végétal		
	- Ouverture à proximité du cours d'eau avec coupe, dessouchage et dévitalisation des espèces non adaptées,			
	- Mise en place de piquets devant la zone d'érosion,			
	- Apport de terre végétale,			
	- Consolidation des berges avec des rameaux de saules préalablement coupés,			
- F	- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau en favorisant la régénération naturelle, ou en plantant des boutures d'essences locales			
ţ	préalablement préparées,			
	- Surveillance du maintien de l'aménagement et de la reprise naturelle des végétaux.			
	Pour la mise en défens			
	- Préparation de l'emprise si nécessaire : débroussaillage, fauche, bûcheronnage,			
	- Fourniture de piquets et grillage ou clôture,			
	Pose et enlèvement des éléments (s'il y a lieu), et remplacement ou répara	ation en cas de dégradation.		
	our la lutte contre les espèces animales			
	Mise en place, suivi et collecte des pièges et/ou des nasses (pour l'écrevis Respect des mesures à suivre définies dans le cahier des charges.	isse),		
	pints de contrôle	Suivi: quantitatifs et qualitatifs		
- (Cahier d'enregistrement des interventions,	- Dynamique de colonisation après gestion/restauration		
	Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	Bynamique de colombation apres gestion/restauration		
	Vérification des factures.			
CI		dérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux		
	quatiques, FDGDON, syndicat de rivières du bassin versant des lacs du Bo			
	EADER, SAGE Etangs littoraux Born et Buch, Etat, A.E.A.G., collectivités.	·		
Coûte estimás	urface potentielle éligible : à définir	Estimation:		
	ecteurs potentiels : berges de cours d'eau érodées			

Code de la mesure GH-14 Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Libellé de la mesure GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS Outils mobilisables Actions Natura 2000 Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides Travaux de marquage, d'abattage ou de taille	Priorité 1 2 3 Type A.C.	
Objectifs du DOCOB	Mise en œuvre de régénérations dirigées Investissement visant à informer les usagers de la forêt		
<u>respectés</u>	- C1 Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu et restaurer et gérer les milieux ou	verts	
Rappel, contexte et objectifs	Sur le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, les milieux boisés sont diversifiés. La cartographie des habitats n'étant pas suffisamment précise, leur répartition surfacique n'est pas connue. Toutefois, la présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire est avérée. Ces habitats d'intérêt communautaire s'expriment en mosaïque, avec des boisements feuillus non d'intérêt mais qui ont leur importance pour la faune et la flore (c'est le cas des forêts marécageuses à Aulnes et Saules,). La plupart de ces boisements de feuillus s'est installée suite à la déprise agricole (prés de rivière fermés), d'autres, se développent car les conditions sont réunies (type de substrat et hydromorphie du sol). Quel que soit le type de boisement, les interventions de gestions sont très ponctuelles. Cette mesure a donc pour objectif de mettre en place un mode d'intervention « doux » sur ces milieux spécifiques. L'emploi de techniques adaptées respectant la fragilité des habitats, sans transformation brutale, sera préconisé. La mesure comprend également la prise en charge de certains surcoûts pour la réduction de certaines dessertes et la sensibilisation des usagers de la forêt. Il est rappelé la nécessité d'informer, préalablement à tous travaux, les usagers de l'eau situés en aval.		
Effets attendus	Conserver et entretenir de façon adaptée les boisements de feuillus existants.		
Conditions d'éligibilités	 L'action concernant la mise en œuvre de régénération dirigée ne peut être contractualisée que lorsque les considérations relatives à la lutte contre les incendies ont été soigneusement étudiées. Pour la prise en charge de certains surcoûts d'investissements des dessertes, l'analyse du chemin (ou de la piste), de son impact et de son éventuelle modification, ne doit pas seulement être faite à l'échelle du site mais bien au niveau du massif cohérent. L'action de sensibilisation des usagers doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce, et vise l'accompagnement d'actions effectuées en leur faveur. Cette action n'est pas une substitution à la communication générale à mettre en œuvre pour vulgariser la démarche Natura 2000. Les éléments de communication finançables sont destinés aux usagers qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation ne relève pas de ce contrat. 		
Habitats / espèces concernés	91EO* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica, 9190 - Vielles chênaies acidophiles des plaines sa 1303 - Petit Rhinolophe, 1304 - Grand Rhinolophe, 1308 - Barbastelle d'Europe, 1321 - Murin à or 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe.	blonneuses à Que	ercus robur.

Description de l'action	 Travaux à réaliser à la période la plus favorable, pour les habitats et espèces patrimoniaux, définie lors du diagnostic, Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,), Abattage et élimination par une technique adaptée d'espèces indésirables (espèces et techniques définies lors de la signature du contrat) dans les habitats d'intérêt communautaire, Conservation d'arbres morts sur pieds pour favoriser le développement de l'entomofaune associée, proie des chauves-souris. Pour les travaux d'éclaircie favorisant la régénération naturelle Coupes d'essences allochtones à privilégier. Travail préalable Réalisation d'un état des lieux, et marquage de la coupe avec définition d'un plan de circulation des engins de débardage et éventuellement d'abattage. Actions à mener Pour le curage et l'entretien des connexions hydrauliques Curage des connexions en favorisant le maintien des berges (respect du profil en travers initial, vieux-fonds vieux bords), Si présence d'un fossé bordant la parcelle (trace ou connaissance historique), curage à l'identique manuellement en respectant vieux-fonds vieux bords, Curage manuel ou mécanique, Régalage des matériaux, Pour les travaux d'éclaircie favorisant la régénération naturelle Coupe d'arbres (au maximum 40 % de la surface terrière), Taille de formation ou en têtard pour amener un éclairement favorable au semis. Pour les travaux de régénération dirigée Dégagement des tâches de semis et mise en défens (protection individuelle ou clôture), Crochetage du sol si nécessaire, Lutte contre les espèces concurrentes (débroussaillage, bûcheronnage léger régulier). Pour la sensibilisation de panneaux, Installation du matériel et travaux de désinstallation et remise en état, 	
	Entretien régulier des éléments mis en place. Points de contrôle	Suivi: quantitatifs et qualitatifs
Contrôles et suivi	 Cahier d'enregistrement des interventions, Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,), Vérification des factures. 	 Suivi: quantitatis et quantatis Suivi cartographique des habitats avec étude phytosociologique et évaluation de leur état de conservation avant/ après opérations, Suivi de répartition à l'échelle du site, Suivi dendrologique (classe d'âge, densité du peuplement).
Partenaires techniques	C.R.P.F., syndicat des sylviculteurs, G.P.F. Grande Lande - Pays de Born,	associations locales de chasse et de pêche.
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.	
<u>Coûts estimés</u>	Surface potentielle éligible : à définir Secteurs potentiels : à définir suite à l'élaboration de la cartographie des habitats forestiers.	Estimation: sur devis ou au forfait - Tronçonnage et bûcheronnage léger: 150 €/ha/intervention, - Entretien des arbres sains, débroussaillage des abords et exportation des déchets de coupe: 18 €/arbre/intervention.

GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code de la mesure	Libellé de la mesure	<u>Priorité</u>	
GE-1	AMELIORATION DU DEPLACEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES ESPECES AQUATIQUES	1 2 8	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Plan de gestion anguille de la France SAGE Etangs Littoraux Born et Buch PAGD et règlement Actions Natura 2000 Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons Restauration des frayères Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- E2 Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire		
Rappel, contexte et objectifs	Le réseau hydrographique du site des zones humides de l'arrière dune des pays de Born et du Buch présente différents types d'ouvrages transversaux (seuils, barrages,) et de franchissement des cours d'eau (buses, ouvrages cadre, ponts à piles) qui constituent pour certaines espèces aquatiques (Anguille, Brochet,) un obstacle à la continuité écologique. Cette mesure a donc pour objectif d'améliorer le déplacement de ces espèces aquatiques et de favoriser leur développement en aménageant ou restaurant des frayères, et en améliorant la capacité d'accueil du site (diversification des habitats notamment). Il est rappelé la nécessité d'informer, préalablement à tous travaux, les usagers de l'eau situés en aval.		
Effets attendus	Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques par la restauration des connexions hydrau	liques et l'aména	gement des ouvrages.
Conditions d'éligibilités	- Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L. 432-6. Les travaux devront prendre en compte les exigences des mammifères semi-aquatiques et devront être réalisés en concertation avec le G.D.S.A.A et les pisciculteurs locaux qui travaillent sur la qualité sanitaire des cours d'eau.		
Habitats / espèces concernés	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées, 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, 3150 - Lacs eutrophes naturels, 3260 - Rivières des étages planitaires des étages planitaires aux berges vaseuses. 1096 - Lamproie de planer.		
Description de l'action	Conditions générales - Travail du sol, retournement du couvert végétal, mise en culture, drainage et boisement de la parcel - Outils à adapter à la portance du sol (pneus basse pression, chenilles,). Pour l'augmentation de diversité des cours d'eau S'assurer de la provenance des matériaux utilisés (enrochements notamment) en essayant de ne pas Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux avec recensement des ouvrages obsolètes et non utilisés, choix des s	dénaturer le coui	41/53

	- Sensibilisation du public (réunions d'informations).		
	Actions à mener		
	Pour l'effacement et l'aménagement des obstacles		
	- Enlèvement des ouvrages avec récupération de tous les matériaux et leur export en déchetterie. Si leur enlèvement est impossible, privilégier		
	l'ouverture ou le démontage partiel de l'ouvrage,		
	- Installation de passes à poissons.		
	Pour la restauration et l'entretien des frayères		
	- Débroussaillage léger, fauche, girobroyage, coupe de ligneux si nécessaire pour ouvrir la zone de frayère, avec enlèvement et exportation des		
	produits de coupe,		
	- Curage de la connexion hydraulique et mise en place de matériaux si besoin (pour favoriser la remontée des poissons),		
	- Entretien du milieu en favorisant les techniques agropastorales.		
	Pour l'augmentation de diversité des cours d'eau		
	- Pose d'épis,		
	- Déversement de graviers.		
	Points de contrôle	Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Nombre de connexions rétablies / d'ouvrages aménagés.	
Contrôles et suivi	Cahier d'enregistrement,Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	Nombre de comicalons retablics / d ouvrages amenages.	
	- Vérification des factures.		
	Conseils généraux, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, syndicat de rivières du bassin		
Partenaires techniques	versant des lacs du Born, associations locales de chasse et de pêche, associations de protection de l'environnement.		
	·		
Partenaires et outils financiers	FEADER, SAGE Etangs littoraux Born et Buch, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
Coûts estimés	Secteurs potentiels : Courant de Sainte-Eulalie-en-Born, Estimation : sur devis		

Code de la mesure	Libellé de la mesure	<u>Priorité</u>	
GE-2	FAVORISATION DU DEVELOPPEMENT DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REDUCTION DE LEUR MORTALITE	023	"more of any 2 s
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Plans Nationaux d'Actions (P.N.A.) pour le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et la Cistude d'Europe Actions Natura 2000 Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site, Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact d'infrastructures linéaires, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- E2 Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire		
Rappel, contexte et objectifs	Cette mesure concerne les espèces d'intérêt communautaire sujettes aux risques de mortalités directes. Il s'agit par exemple des espèces qui parcourent des distances importantes pour effectuer leur cycle biologique (reproduction, nourrissage, ponte,). Celles-ci sont alors susceptibles d'être tuées par collisions routières. La Loutre d'Europe et le Vison d'Europe, utilisant le réseau hydrographique pour se déplacer sont les premiers à en pâtir. Pour ces mammifères semi-aquatiques, cette mesure a donc pour objectif de réaliser la mise en transparence des ouvrages identifiés comme étant problématiques dans le cadre du DOCOB (et du diagnostic Vison). La Cistude d'Europe, petite tortue d'eau douce est également amenée à se déplacer. Moins concernée par les risques de collision mais qui existent quand même, l'objectif est d'augmenter les secteurs favorables à la ponte. D'autre part, ces espèces et notamment le Vison et la Cistude d'Europe subissent d'importants dommages à cause de la concurrence animalière avec des espèces exotiques envahissantes : le Vison d'Amérique, la tortue de Floride, les écrevisses américaines, Cette mesure		
	permettra également de mettre en place des chantiers d'élimination ou de limitation de ces espèces indésirables. Pour les travaux sur cours d'eau ou ouvrages d'art, il est rappelé la nécessité d'informer, préalablement à tous travaux, les usagers de situés en aval.		aux, les usagers de l'eau
Effets attendus	Minimaliser les impacts des aménagements humains, favoriser le développement des espèces d'intérêt communautaire, limiter la prolifération des espèces animales qui leur sont nuisibles et sensibiliser les porteurs de projet aux enjeux des espèces.		
Conditions d'éligibilités	- La prise en charge du surcoût n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures.		
Habitats / espèces concernés	1220 - Cistude d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe.		
Description de l'action	Conditions générales - Travaux hors période de reproduction des espèces visées et en dehors de la période d'incubation des Travail préalable - Réalisation d'un état des lieux, et définition d'un plan d'actions adapté aux exigences des espèces, - Identification des secteurs les plus importants ou problématiques (mise à jour des données), - Recueil des différentes opérations de restauration, - Communication auprès des porteurs de projet, - Recours à un expert écologue spécialisé pour le calibrage des aménagements et pour le suivi du cha		·

	Pour la mise en transparence des ouvrages		
	- Alerte, par la structure animatrice, des maîtres d'ouvrage sur l'existence des ouvrages prioritaires (cf. diagnostic Vison)		
	- Sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrage et des services gérant les ouvrages identifiés comme problématiques (risque de collision avec		
	les mammifères semi-aquatiques).		
	- Partenariat avec la structure animatrice (possibilité d'assurer l'assistance au maître d'ouvrage) pour l'élaboration des projets d'aménagement		
	de ponts.		
	Actions à mener		
	Pour la mise en transparence des ouvrages		
	- Pose de barrières étanches de part et d'autre de l'ouvrage (grillage à maill	e fine),	
	- Installation d'une « buse sèche » à côté de l'ouvrage hydraulique avec racc	cordement aux berges naturelles du cours d'eau,	
	- Réalisation d'un ouvrage hydraulique, avec banquettes raccordées aux be		
	_ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	nagé avec talutage des berges en pente douce permettant une bonne	
		adaptées, assurant la stabilité des terres par un développement racinaire	
	important (saules, aulnes, frênes communs), reconstitution d'un lit naturel (sables, galets, graviers) épousant le profil longitudinal du cours d'eau.		
	Pour la création de sites de ponte		
	- Déboisement préalable, débroussaillage (si nécessaire) de la zone,		
	- Changement de substrat et apport de sable,		
	- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation du site		
	- Mise en place de dispositif de « guidage » des Cistudes afin qu'elles évitent les endroits fréquentés et/ou les zones de circulation.		
	Pour la lutte contre les espèces animales		
	- Mise en place, suivi et collecte des pièges et/ou des nasses (pour l'éci	revisse),	
	- Respect des mesures à suivre définies dans le cahier des charges.		
	Points de contrôle	Suivi: quantitatifs et qualitatifs	
	- Cahier d'enregistrement des interventions,	- Suivi d'absence ou présence des espèces (relevés d'épreintes et	
Contrôles et suivi	- Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,),	d'empreintes).	
	- Vérification des factures.	- Contrôle de passages et d'utilisation de l'aménagement	
	Canadia gánávany sallastivitás Fádávatiana das abassayya fádáva	(photographie infra-rouge par exemple),	
Partenaires techniques	associations locales de chasse et de pêche, associations de protection of	tions de pêche et de protection des milieux aquatiques, FDGDON,	
De territoria de 19 Garacter		ge i environnement,	
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
Coûts estimés	Surface potentielle éligible : à définir après étude sur l'état des		
	populations.	- Matériel photographique infra-rouge : 200 à 400 €/U	

Code de la mesure GE-3	Libellé de la mesure AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU SITE POUR LES CHAUVES-SOURIS	Priorité 0 2 6	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères Actions Natura 2000 Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site Dispositif favorisant le développement de bois sénescent	Type A.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- E2 Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire		
Rappel, contexte et objectifs	L'intérêt du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born pour les chiroptères est avéré communes, comme la Pipistrelle d'Europe, aux plus rares telles que le Petit rhinolophe ont été rec DOCOB. Ces espèces utilisent un grand nombre de milieux, dont les boisements humides notamn alimentaires (insectes saprophages, moustiques,) et pour leur offre en gîtes. En effet, la plupart des arbres comme gîtes. La présence de cavités, ou d'écorces détachées sur des arbres vieilli développement, et contribuent à l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces protégées. L'objectif de cette mesure est double : - favoriser leur reproduction, notamment en aménageant ou restaurant des gîtes bâtis (granges, pont, favoriser le développement de bois sénescent, de manière à augmenter la capacité d'accueil des la pratique sera également bénéfique pour le développement d'autres espèces non étudiées au tattention : l'entomofaune spécialisée (coléoptères et autres insectes saprophages), les champigne permettra d'améliorer la complexité structurale des boisements et d'augmenter la biodiversité globa	ensées dans le nent pour leur p espèces identific ssant favorisent). Doisements pour ravers du DOCO ons, les lichens	cadre de l'élaboration du roductivité en ressources ées sur le site utilisent les t leur implantation, leur les chauves-souris. Cette B mais qui méritent une
Effets attendus	Aménager ou restaurer des gîtes pour les chauves-souris et augmenter et entretenir le réseau de vieux arbres favorables à ces espèces et aux autres espèces forestières.		
Conditions d'éligibilités	 Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles), ne sont pas éligibles. Les critères de non accessibilité des parcelles sont à préciser au niveau régional. La durée de l'engagement de l'action est de 30 ans. Le renouvellement du contrat est possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité à l'issue des 30 ans. Un seul contrat par parcelle cadastrale sera autorisé par période de 30 ans. A noter : en cas d'aléas climatiques créant des volis, chablis et causant des attaques d'insectes sur des arbres engagés, le contrat ne sera pas rompu. 		
Habitats / espèces concernés	2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale, 91E0 - Forêts alluviales à A Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*, 9230 - Chênaies galico-portugaises à Quercus robur et Quacidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur 1303 - Petit Rhinolophe, 1304 - Grand Rhinolophe, 1308 - Barbastelle d'Europe, 1321 - Murin à oreill	uercus pyrenaica	, 9190 - Vielles chênaies

Description de l'action	Travail préalable Réalisation d'un état des lieux, Identification des arbres en les marquant (à la griffe ou à la peinture) ou des îlots sélectionnés en les délimitant. Actions à mener Pour la restauration de gîtes artificiels à chauves-souris Mise en place de protection temporaire à proximité de la zone de travaux : fixation de nichoirs par exemple, Mise en place de protection contre les guanos, Aménagement d'accès dans les bâtiments intéressants (granges, cabanes de résiniers,) : ouverture dans le pignon, tuile faitière, Mise en place de « sandwich de pierre » lors de l'aménagement d'un ouvrage d'art, Création de disjointement de 15 à 30 mm lors de travaux de rénovation d'un pont, Aménagements spécifiques pour les gîtes à chauves-souris. Pour le développement des bois sénescents Maintien d'arbres sur pied de façon disséminés dans le peuplement, ou sous la forme d'îlots d'un demi-hectare minimum, à l'intérieur desquels aucune intervention sylvicole n'est autorisée.		
Contrôles et suivi	Points de contrôle - Cahier d'enregistrement des interventions, - Contrôle de situation avant / après travaux (photographie,), - Vérification des factures.	Suivi: quantitatifs et qualitatifs - Suivi d'absence ou présence des espèces (guanos), - Radiopistage,	
Partenaires techniques	C.R.P.F., syndicat des sylviculteurs, G.P.F. Grande Lande - Pays de Born, collectivités, groupe chiroptère aquitaine, associations de protection de l'environnement et associations locales,		
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.		
<u>Coûts estimés</u>	<u>Surface potentielle éligible</u> : Secteur Sud : Aureilhan, Saint-Paul-er Born, Pontenx-les-Forges, Escource,	n- <u>Estimation</u> : sur devis	

AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI

Code de la mesure AC-1	Libellé de la mesure CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS		Priorité 2 3	R. A. R.
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Amélioration des connaissances Natura 2000		Type H.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- F2. Améliorer les connaissances sur les habitats			
Rappel, contexte et objectifs	Comme cela a été évoqué dans le DOCOB, la cartographie des habitats n'est pas suffisamment précise notamment dans l'identification et la localisation des milieux forestiers attenants au réseau hydrographique. Même si leur présence est avérée, la répartition surfacique des habitats d'intérêt communautaire forestier n'est donc pas possible et créé un manque de connaissances non négligeable dans le DOCOB. L'objectif de cette mesure est donc de réaliser l'inventaire complet des habitats forestiers du périmètre et de les cartographier.			
<u>Habitats concernés</u>	3260 - Rivières des étages planitaires, 3270 - Rivières des étages planitaires aux berges vaseuses, 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae), 9230 - Chênaies galico-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica, 9190 - Vielles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur, 91D0* - Tourbières boisées.			
<u>Description de l'action et</u> rendu attendu	Travail préalable Recherche bibliographique, Définition d'un protocole, échantillonnage. Actions à mener Constitution d'un groupe de travail avec des experts forestiers, Etudes et relevés de terrain, Synthèse cartographique des données, Réunions de suivi.	Rendu attendu - Cartographie des habitats - Mises à jour des fiches hal - Rapport d'expertise.		
Partenaires techniques	C.R.P.F., syndicat des sylviculteurs, G.P.F. Grande Lande - Pays de Born			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
Maîtrise d'ouvrage	Structure animatrice, C.B.N.S.A.,			

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>	
AC-2	APPROFONDISSEMENT DES PROSPECTIONS, AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA FLORE PATRIMONIALE ET EXPERIMENTATION DE GESTION		023	
Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Outils mobilisables Amélioration des connaissances Natura 2000 Elaboration de documents d'urbanismes (Plans locaux d'urbanisme Interc	communaux P.L.U.I., SCOT)	Type H.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore - F2. Améliorer les connaissances sur les habitats			
Rappel, contexte et objectifs	Le DOCOB a permis de montrer l'intérêt du site pour de nombreuses espèces végétales protégées aux différentes échelles : européenne, nationale, régionale. D'autres espèces n'ont aucune protection mais sont localement très intéressante : c'est le cas du Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata), de l'Utriculaire intermédiare (Utricularia intermedia), etc L'objectif de la mesure est donc d'approfondir les prospections sur les différentes espèces végétales patrimoniales et intéressantes sur le site, et d'améliorer les connaissances sur ces essences. Ces recherches permettront d'obtenir différentes connaissances sur leur répartition et leurs habitats.			
<u>Habitats et espèces</u> <u>concernés</u>	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées, 3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à Isoete spp., 6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes, 4020* - Landes humides atlantiques, 4030 - Landes sèches, 6410 - Prairie à molinies, 7140 - Tourbières de transition et tremblants, 7150 – Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion.			
<u>Description de l'action et</u> <u>rendu attendu</u>	Travail préalable - Recherche bibliographique, - Priorisation de l'étude en fonction des espèces patrimoniales à prospecter, - Définition d'un protocole, échantillonnage. Actions à mener - Constitution d'un groupe de travail avec des experts, - Si besoin, appel à des bénévoles par le biais de la presse et des relais d'informations locaux, - Etudes et cartographie.	Rendu attendu - Mise à jour de la cartographie des habitats si nécessaire, - Cartographie de la répartition des espèces, - Rapport d'expertise, - Mise à jour du DOCOB si nouvelles espèces ou nouveaux habitats d'intérêt communautaire.		6,
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, IRSTEA, associations de protection de	l'environnement.		
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
Maîtrise d'ouvrage	Structure animatrice, associations de protection de l'environnement, C.	B.N.S.A.,		

Code de la mesure AC-3 Nom du site Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Libellé de la mesure VERIFICATION DE L'ETAT DES POPULATIONS DES MAMMIFERES S Outils mobilisables P.N.A. en faveur du Vison et de la Loutre d'Europe Amélioration des connaissances Natura 2000	SEMI-AQUATIQUES	Priorité 1 2 3 Type H.C.		
Objectifs du DOCOB respectés	- F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore				
Rappel, contexte et objectifs	Les données du DOCOB se sont basées sur des observations ponctuelles de traces des mammifères semi-aquatique (et notamment de Loutre d'Europe). Or, de par le caractère hautement patrimonial de la Loutre et du Vison d'Europe, il convient d'avoir une perception la plus fine possible de l'état de leur population afin de pouvoir statuer sur des mesures de conservations complémentaires à entreprendre.				
Espèces concernées	1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe				
<u>Description de l'action et</u> rendu attendu	Travail préalable Recherche bibliographique, Définition d'un protocole. Actions à mener Constitution d'un groupe de travail avec des experts, Etudes et relevés de terrain, Quantification et qualification de la population de Vison d'Europe et de Loutre d'Europe, Surveillance du Vison d'Amérique, Etablissement d'une carte de répartition de ces deux espèces à l'échelle des lacs du nord des Landes.	Rendu attendu - Cartographie de la répartit - Rapport d'expertise, - Eléments de communicati	on pour le public.		
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, associations de protection de l'environnement, associations locales de chasse et pêche.				
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.				
Maîtrise d'ouvrage	Structure animatrice, associations de protection de l'environnement, C.	.B.N.S.A.,			

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>	
AC-4	LOCALISATION DES SITES D'ENSOLEILLEMENT ET DE PONTES DE LA CISTUDE D'EUROPE ET ETUDE DES INTERFERENCES AVEC LA TORTUE DE FLORIDE		123	
Nom du site	Outils mobilisables		<u>Type</u>	
Zones humides de l'arrière dune	P.N.A. en faveur de la Cistude d'Europe		H.C.	
du pays de Born	Amélioration des connaissances Natura 2000			The second second second
Objectifs du DOCOB respectés	- F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore			
Rappel, contexte et objectifs	La Cistude d'Europe, petite tortue d'eau douce est présente sur le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Cependant aucun inventaire spécifique n'a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Seules des données bibliographiques et ponctuelles ont été utilisées. Il est donc nécessaire de préciser les effectifs existants, d'évaluer la reproduction et de localiser les sites de pontes des populations de Cistude d'Europe afin de gérer au mieux ces milieux. Cette mesure permettra également d'étudier le comportement de cette espèce vis-à-vis de sa concurrente directe : la Tortue de Floride.			
Espèce concernée	1220 - Cistude d'Europe			
<u>Description de l'action et</u> rendu attendu	Travail préalable Recherche bibliographique, Définition d'un protocole. Actions à mener Constitution d'un groupe de travail avec des experts, Appel à des bénévoles par le biais de la presse et des relais d'informations locaux Etudes et relevés de terrain, Surveillance de la Tortue de Floride, Etablissement d'une carte de répartition de l'espèce et de ses habitats (sites d'ensoleillement, sites de pontes,)	Rendu attendu - Cartographie de la répartit - Rapport d'expertise, - Eléments de communicatio		
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, associations de protection de l'environnement, fédérations de chasseurs, fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, associations locales de chasse et pêche.			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
Maîtrise d'ouvrage	Structure animatrice, conseils généraux, associations de protection de l'environnement,			

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>	Contract of the Contract of th
AC-5	APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPT HABITATS	TERES DU SITE ET LEURS	1 2 3	
Nom du site	Outils mobilisables			
Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC) Amélioration des connaissances Natura 2000		H.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore			
Objectiis du DOCOB respectes	- F2. Améliorer les connaissances sur les habitats			
Rappel, contexte et objectifs	Le DOCOB du site Natura 2000 des Zones humides de l'arrière dune du pays de Bornpossède un rôle important dans la conservation des chauves-souris et de leurs habitats préférentiels. L'inventaire spécifique sur le site des Zones humides de l'arrière dune du pays de Borna permis de révéler la présence de 12 espèces de chauves-souris, des plus communes, comme la Pipistrelle d'Europe, aux plus rares. Cependant, un territoire aussi vaste doit être prospecté de manière plus fine afin d'évaluer toutes les potentialités d'accueil. C'est l'objectif de cette mesure : améliorer les connaissances sur les chiroptères du site : quelles sont les chauves-souris les plus présentes, où sont leurs différents gîtes,			
Espèce concernée	1303 - Petit Rhinolophe, 1304 - Grand Rhinolophe, 1308 - Barbastelle d	'Europe, 1321 - Murin à oreill	es échancrées, 1	328 - Grande noctule.
<u>Description de l'action et</u> <u>rendu attendu</u>	Travail préalable Recherche bibliographique, Définition d'un protocole, échantillonnage. Actions à mener Constitution d'un groupe de travail avec des experts, Appel à des bénévoles sensibilisés pour : Informer le maître d'ouvrage de la présence de chauves-souris, Participer à l'enregistrement sonore. Relevés de terrain, enregistrements sonores, captures, Etablissement d'une carte de répartition des espèces et de leurs habitats (sites d'ensoleillement, sites de pontes,)	Rendu attendu - Identification des espèces - Cartographie des espèces - Rapport d'expertise, - Eléments de communication	et de leurs habita	ats,
Partenaires techniques	Groupe chiroptère d'Aquitaine, O.N.F., conseils généraux, collectivités, associations de protection de l'environnement,			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	Structure animatrice, conseils généraux, associations de protection de l'environnement,			

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>	
AC-6	REALISATION D'UN INVENTAIRE SUR LES AMPHIBIENS ET REPTILI	ES	128	
Nom du site	Outils mobilisables		<u>Type</u>	
Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	Amélioration des connaissances Natura 2000		H.C.	
Objectifs du DOCOB respectés	- F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore			
Rappel, contexte et objectifs	Le site contient de nombreuses zones humides, plans d'eau, mares, ainsi que des crastes et fossés. Or, le DOCOB a permis de mettre en évidence le manque de connaissances sur deux groupes utilisant ces milieux : les amphibiens et les reptiles. A noter, les amphibiens constituent une part importante dans l'alimentation des mammifères semi-aquatiques. L'amélioration des connaissances sur ce groupe permettra donc de connaître les ressources alimentaires disponibles pour la Loutre et le Vison d'Europe. En outre, pour les amphibiens, comme pour les reptiles, cette mesure permettra d'augmenter les connaissances sur le site en répertoriant les espèces protégées présentes, et également les espèces exogènes (Grenouille taureau,).			
<u>Habitats concernés</u>	2190 - Dépressions humides intradunales, 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées, 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, 3150 - Lacs eutrophes naturels, 3160 - Lacs et mares dystrophes, 3260 - Rivières des étages planitaires, 4020* - Landes humides atlantiques, 6410 - Prairie à molinies, 6430 - Mégaphorbiaies.			
Description de l'action et rendu attendu	 Travail préalable Recherche bibliographique, Définition d'un protocole, échantillonnage. Actions à mener Constitution d'un groupe de travail avec des experts, Relevés de terrain, Etablissement d'une carte de répartition des espèces et de leurs habitats 	Rendu attendu - Identification des espèces, - Cartographie des espèces et de leurs habitats, - Rapport d'expertise, - Eléments de communication pour le public, - Réalisation de fiches espèces (si nécessaire).		
Partenaires techniques	Cistude Nature, O.N.F., conseils généraux, collectivités, associations de protection de l'environnement (C.P.I.E., Association Cistude Nature),			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	Structure animatrice, conseils généraux, associations de protection de l'environnement,			

Code de la mesure	Libellé de la mesure		<u>Priorité</u>	facts when a fact the
AC-7	EXPERIMENTATION POUR RESTAURER LES COMMUNAUTES A FLUTEAU NAGEANT		128	RT
Nom du site	Outils mobilisables		<u>Type</u> H.C.	
Zones humides de l'arrière dune du pays de Born	PNA en faveur du Fluteau nageant Amélioration des connaissances Natura 2000		п.С.	
Objectifs du DOCOB respectés	- F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore			
Rappel, contexte et objectifs	Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, l'inventaire floristique n'a permis de prouver la présence du Fluteau nageant. Connu et identifié sur le site dans les années 1990, cette espèce n'a pas été retrouvée depuis. D'après des experts scientifiques, il est possible que cette espèce puisse réapparaître sur le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, d'autant que les sols ont la capacité de stocker des banques de graines relativement importantes. L'objectif de cette mesure permettrait de mettre en place des expérimentations permettant de favoriser l'implantation et le développement de cette petite plante aquatique.			
Espèce concernée	1618 - Fluteau nageant			
	Travail préalable	Rendu attendu		
	Recherche bibliographique,Définition d'un protocole.	- Réalisation de l'étude.		
Description de l'action et	Actions à mener			
rendu attendu	- Constitution d'un groupe de travail avec des experts,			
	- Réalisation des travaux préconisés,			
	- Toute autre opération sur avis du service instructeur.			
Partenaires techniques	Conseils généraux, collectivités, associations de protection de l'environnement (CPIE,),			
Partenaires et outils financiers	FEADER, Etat, A.E.A.G., collectivités.			
<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	Structure animatrice, conseils généraux, associations de protection de l'environnement,			

Zones humides de l'arrière dune du pays de Born

Tome III ~ Catalogue d'actions



Communauté de communes des Grand<mark>s Lacs – Claire BETBEDER : 05 58 78 37 81</mark>













